

# aktuell

**Elections pour la Chambre des salariés  
novembre 2013  
non spécialement dénommées  
BULLETIN DE VOTE**  
Election de 28 membres

**Liste 1**  
CGSL  
Confédération Générale des Salariés  
Confédération syndicale indépendante du  
Luxembourg

**Liste 2**  
LCSB  
L'Association Luxembourgeoise  
des Salariés

**Liste 5**  
MOL (SNGP)

- Eine wichtige Wahl für alle Arbeitnehmer und Rentner
- Des élections importantes pour tous les salariés et pensionnés



# Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 ou bien envoyer un courriel à l'adresse e-mail suivante: [info@ogbl.lu](mailto:info@ogbl.lu).

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp!

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu) sous la rubrique Service aux membres: Posez vos questions. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Lundi: 14h00 - 18h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Mercredi matin sur rendez-vous	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
<b>Frontaliers français</b>			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
<b>Frontaliers belges</b> courriel: <a href="mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu">frontaliers.belges@ogbl.lu</a>			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 <sup>er</sup> samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi du mois: 14h30-17h30	
<b>Deutsche Grenzgänger</b>			
Bitburg	Brodeneck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	TBS, 2. OG
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
<b>Autres Services</b>			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



## Aktuell

## Sommaire

**Editorial** 4

Eine wichtige Wahl für alle Arbeitnehmer und Rentner

**Dossiers nationaux** 6

Coup d'envoi de la campagne pour les élections sociales

Mise en ligne du site électoral

L'OGBL fiché par le SREL

Le secrétariat social vous informe

ASTI et OGBL pour le droit de vote des étrangers

Anrecht auf integrale Lohnfortzahlung

**Du nouveau dans les entreprises** 17

ACAL, Aviation civile, Nettoyage, Bâtiment, Santé, Education, Sidérurgie, e.a

**Elections sociales** 27

Les candidats et candidates de l'OGBL pour les élections de la Chambre des salariés

**Départements** 57

Table ronde «Emploi des jeunes»

Jugendliche brauchen Perspektiven

Pensioniertenabteilung trifft Familienminister

**Frontaliers** 62

Premiers succès pour les enfants des frontaliers

Le Service Information, Conseil et Assistance informe

**Divers** 68

EN ZWEEETE GEFÉIERLECHE VULL UM FINDEL?  
GËTT AUS DE CARGOLUX-SALARIEEËN E VULL FIR D'KAATZ?



CARGOLUX VERHANDLUNGEN  
D'HALTUNG VUM LCGB KËNNT ENGEM CHINESESCH VIR



SOZIALWAHLEN DEN 13. NOVEMBER  
ENG GRËISSER ... A WICHTEG SAACH. MAACHT MATT!



**Aktuell** Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding  
Präsident des OGBL

13. November: Sozialwahlen

## Eine wichtige Wahl für alle Arbeitnehmer und Rentner

Liebe Mitglieder des OGBL!

Wenn Ihr diese Nummer des Aktuell in Händen haltet, haben manche von Euch schon ihren Wahlzettel für die Arbeitnehmerkammer („Chambre des salariés“) erhalten, ansonsten geschieht das in den folgenden Tagen. An den Wahlen zur Arbeitnehmerkammer nehmen alle Arbeitnehmer mit einem privatrechtlichen Arbeitsvertrag teil, die im privaten oder im öffentlichen Sektor in Luxemburg arbeiten und dies unabhängig vom Wohnort oder der Nationalität. An den Wahlen nehmen auch alle Rentner teil, die auf Grund einer Tätigkeit als Arbeitnehmer in Luxemburg eine Rente aus Luxemburg beziehen und dies ebenfalls unabhängig von ihrer Nationalität und ihrem Wohnort. Die Staats- und Gemeindebeamten und die Rentner aus dem öffentlichen Dienst nehmen nicht an dieser Wahl teil.

Die Arbeitnehmerkammer ist sozusagen das Parlament der Arbeit. Sie ist eine wichtige Institution. Sie muss alle Gesetzesvorlagen, die das Arbeits- und Sozialrecht, aber auch viele andere Bereiche betreffen, begutachten. Sie muss auch den Staatshaushalt begutachten. Sie ist in der Berufsausbildung und in der Weiterbildung tätig. Sie ernannt aber auch die Vertreter der Versicherten, Ihre Vertreter in der Krankenversicherung, der „Caisse nationale de santé“ (CNS), in der Pflegeversicherung und in der nationalen Pensionskasse, der „Caisse nationale d'assurance pension“ (CNAP).

Letztendlich entscheiden die Resultate dieser Wahl über die nationale Repräsentativität der einzelnen Gewerkschaftsverbände. Bei den letzten Wahlen erreichte Ihre Gewerkschaft, der OGBL, 36 von 60 Mandaten und hat auf Grund dessen den Vorsitz in der Arbeitnehmerkammer. Der OGBL stellt die Mehrheit der Versichertenvertreter in den Gremien der Sozialversicherung und ist die führende Gewerkschaft in den Diskussionen und Verhandlungen mit der nationalen Arbeitgebervereinigung, der „Union des entreprises luxembourgeoises“ (UEL) und mit der Regierung. Wir haben unsere Mehrheit in den letzten 5 Jahren in schwierigen Zeiten genutzt, um konsequent und ohne parteiliche Rücksichten die Interessen der aktiven und pensionierten Arbeitnehmer zu verteidigen. Wir haben argumentiert, Vorschläge gemacht und verhandelt. Wir haben demonstriert und wir haben auch Nein gesagt, wenn die Regierung uns unsoziale Vorschläge unterbreitet hat.

Wir wollen dies auch in Zukunft machen.

Wir werden auch weiterhin die Kaufkraft der aktiven und pensionierten Arbeitnehmer verteidigen.

Wir werden uns auch weiterhin für korrekte Arbeitsbedingungen und faire Löhne einsetzen. Wir werden uns für eine kontinuierliche Kollektivvertragspolitik einsetzen, für den Erhalt der integralen Indexierung der Löhne und der Renten an die Preisentwicklung.

Wir werden auch weiterhin für den Erhalt unserer Arbeitsplätze kämpfen, uns für einen besseren Schutz bei wirtschaftlich bedingten Entlassungen, bei Restrukturierungen, bei Fusionen aber auch bei Konkursen einsetzen. Wir setzen uns für eine gute Ausbildung und für gute Arbeitsplätze für unsere Jugend ein. Sie haben ein Recht darauf. Es ist nicht fair sie immer mehr auf unsichere, prekäre und oft schlecht bezahlte Arbeitsplätze abzuschieben, auch wenn sie über eine Ausbildung verfügen.

Wir sagen Ja zu einer guten Sozialversicherung und Nein zu jeglichem Sozialabbau!

Wir setzen uns für Verbesserungen bei der Krankenversicherung und der Pflegeversicherung ein. Die Leistungen in diesen Bereichen müssen an die gesellschaftliche und medizinische Entwicklung angepasst werden. Wenn es denn finanzielle Engpässe geben sollte, gibt es solidarische, sozialgerechte Alternativen zu Leistungsverlechterungen und erhöhter Eigenbeteiligung.

Die Rentenreform muss im Interesse der künftigen Generationen nachgebessert werden, sonst sind sie die Leidtragenden dieser Reform. Die versprochenen Maßnahmen für Schichtarbeit, für einen verbesserten Übergang von der Arbeit in die Rente müssen verwirklicht werden. Wir werden uns auch weiterhin für die Indexierung der Renten und ihre kontinuierliche Anpassung an die allgemeine Lohnentwicklung einsetzen.

Um diese Ziele geht es aber nicht nur bei den Wahlen zur Arbeitnehmerkammer, sondern auch bei den Personalvertreterwahlen in den Betrieben, die am 13. November stattfinden.

Unterstützt Eure Gewerkschaft, unterstützt die Kandidatinnen und Kandidaten des OGBL, wählt OGBL, Liste 1! Es darf keine Stimme fehlen!

Vielen Dank!

Jean-Claude Reding  
Président de l'OGBL

13 novembre: élections sociales

## Des élections importantes pour tous les salariés et pensionnés

Chers membres de l'OGBL!

Au moment où vous tenez en mains ce numéro d'Aktuell, certains de vous ont déjà reçu leur bulletin de vote pour la Chambre des salariés (CSL), sinon vous l'aurez dans les prochains jours. Aux élections pour la Chambre des salariés participent tous les salariés sous contrat de droit privé qui travaillent dans le secteur privé ou public au Luxembourg, peu importe leur lieu de résidence ou leur nationalité. A ces élections participent aussi tous les pensionnés, qui suite à une activité salariée au Luxembourg touchent une pension luxembourgeoise, et ceci également indépendamment de leur nationalité et de leur lieu de résidence. Les fonctionnaires et employés de l'Etat et des communes et les pensionnés de la Fonction publique ne participent pas à ces élections.

La Chambre des salariés est pour ainsi dire le Parlement du travail. Il s'agit d'une institution importante. Elle doit aviser tous les projets de loi relatifs au droit du travail et au droit social, mais aussi un certain nombre de ceux touchant à d'autres domaines. Elle est tenue à donner son avis sur le budget de l'Etat. Elle est active en ce qui concerne la formation professionnelle et continue. Mais elle désigne également les représentants des assurés, vos représentants auprès de l'assurance maladie, de la Caisse nationale de santé (CNS), de l'assurance dépendance et auprès de la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP).

Finalement les résultats de ces élections décident de la représentativité nationale des différentes confédérations syndicales. Lors des précédentes élections, votre syndicat, l'OGBL, a obtenu 36 des 60 mandats et assure de ce fait la présidence de la Chambre des salariés. L'OGBL est majoritaire dans les instances de la Sécurité sociale et il est le syndicat porte-parole dans les discussions et négociations avec la fédération patronale «Union des entreprises luxembourgeoises» (UEL) et le gouvernement. Au cours des cinq dernières années, et ce malgré les temps difficiles qui courent, nous avons mis à profit notre position majoritaire afin de défendre avec conséquence et en toute indépendance les intérêts des salariés actifs et pensionnés. Nous avons argumenté, présenté des propositions, mené des négociations. Nous avons manifesté et nous avons également dit Non quand le gouvernement a fait des propositions antisociales.

C'est sur ce chemin que nous voulons continuer à l'avenir.

Nous continuerons à défendre le pouvoir d'achat des salariés actifs et pensionnés.

Nous continuerons à nous engager pour des conditions correctes de travail et des salaires équitables. Nous nous engagerons pour une politique tarifaire continue, pour le maintien intégral de l'indexation des salaires et pensions à l'évolution des prix.

Nous continuerons aussi de lutter pour le maintien de nos emplois, pour une meilleure protection lors de licenciements pour raisons économiques, de restructurations, de fusions mais aussi de faillites. Nous nous investissons pour une bonne éducation et de bons emplois pour notre jeunesse. Elle en a droit. Il n'est pas juste d'expédier de plus en plus de jeunes, même quand ils disposent d'une bonne formation, dans des emplois incertains, précaires et souvent mal payés.

Nous disons Oui à une bonne Sécurité sociale et Non à tout démantèlement social!

Nous bataillerons pour des améliorations au niveau de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance. Les prestations dans ces domaines doivent être adaptées à l'évolution médicale et sociétale. Et si jamais des difficultés financières apparaissaient, il y a des alternatives solidaires et socialement équitables à des diminutions de prestations et à une augmentation de la participation individuelle.

La réforme des pensions doit être revue dans l'intérêt des générations futures afin que celles-ci ne soient pas les perdants de cette réforme. Les mesures promises relatives au travail posté et à une meilleure transition de la vie active à la retraite doivent être mises en œuvre. Nous nous engagerons également à l'avenir pour l'indexation des pensions et leur adaptation continue à l'évolution générale des salaires (ajustement).

Ce sont là non seulement nos buts pour les élections de la Chambre des salariés, mais aussi pour les élections des délégués dans les entreprises, qui auront lieu le 13 novembre.

Soutenez votre syndicat, soutenez les candidats et candidates de l'OGBL, votez OGBL, liste 1! Aucune voix ne doit être perdue!

Un grand merci!

## L'OGBL a donné le coup d'envoi de sa campagne pour les élections sociales



Dans un Hall de La Chiers plein à craquer, l'OGBL a lancé le mercredi 9 octobre à Differdange la campagne pour les élections sociales de novembre prochain.

Le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a tenu un discours politique engagé dont nous publions quelques extraits ci-dessous.

Jean-Claude Reding a passé en revue à la même occasion le travail accompli par la Chambre des salariés (CSL) ces dernières cinq années, sous la présidence OGBL, car l'OGBL y détient 36 sièges sur 60.

Il a naturellement demandé à tous les militants de s'engager vigoureusement dans les semaines à venir, sur le terrain, dans les entreprises, afin que les salariés, collègues de travail, amis comprennent l'enjeu de ces élections pour les prochaines années. L'OGBL est aujourd'hui la seule opposition forte et crédible vis-à-vis du patronat luxembourgeois et du gouvernement étant donné que le syndicat chrétien s'est de plus en plus révélé être à la botte des patrons.

L'OGBL est le seul véritable allié des salariés et pensionnés du Luxembourg, peu importe dans quel pays ils résident. Il est primordial de renforcer encore la position de l'OGBL qui défend avec vigueur et de manière totalement impartiale les intérêts et les droits des salariés et de leurs familles, des pensionnés ainsi que des assurés de la Sécurité sociale luxembourgeoise. Il faut donc voter pour les candidats de l'OGBL, liste n° 1, dans les deux élections, celle de la Chambre des salariés et celle des délégations du personnel dans les entreprises.

### Extraits du discours de Jean-Claude Reding

*„Pouvoir vous saluer tellement nombreux est un grand plaisir pour moi et un bon signe pour les élections sociales. (...) Le 13 novembre auront lieu les élections des délégués du personnel dans toutes les entreprises du secteur privé et public de notre économie qui emploient plus de 15 salariés. L'OGBL est avec ses 15 syndicats professionnels représenté dans tous les secteurs de notre économie. (...) Des milliers de candidates et candidats se présenteront sous l'emblème de l'OGBL au vote dans les entreprises. A ce jour 3 745\* (9.10. 12h00) candidatures ont été enregistrées chez nous.*

*Malheureusement ces candidats ne peuvent pas encore profiter d'une législation améliorée. Un projet de loi a pourtant été déposé, mais n'a pas pu être voté pour cause de la crise politique que nous traversons. Bien évidemment le projet pourrait aller plus loin en ce qui concerne la définition des droits de cogestion des délégués du personnel, il contient quelques faiblesses juridiques lesquelles le Conseil d'Etat a à raison relevées, mais il aurait apporté de réelles avancées pour les délégués. Nous attendons du prochain gouvernement qu'il continue à peaufiner le projet. ... Nous attendons du prochain gouvernement et de la prochaine Chambre des députés qu'ils le font assidûment. Nous attendons que les parties essentielles de la nouvelle loi entrent en vigueur déjà au cours du mandat des nouveaux délégués et non seulement en 2018.*

*A partir du 18 octobre les bulletins de vote pour les membres à élire de la plénière de la CSL seront expédiés. C'est pour la deuxième fois qu'il y a des élections pour la CSL, issue de la fusion de l'AK et de la CEPL suite à l'introduction du statut unique. (...) Les bulletins de vote pour participer à l'élection de la CSL sont distribués à 430 000 personnes. Chacun qui travaille ici et qui a un contrat de droit privé est électeur, peu importe s'il habite au Luxembourg ou à l'étranger. Il s'agit du plus grand vote démocratique au Luxembourg. (...) Patronat et politique surveilleront de près où iront les votes et ils savent très bien que le seul syndicat puissant et indépendant à défendre avec compétence et conséquence les intérêts des salariés au Luxembourg est l'OGBL et ils se réjouissent de chaque voix que l'OGBL n'obtient pas.*

*Lors des élections sociales, il y va non en dernier lieu de la représentativité syndicale. Il est impératif de pouvoir démontrer quel syndicat bénéficie de la confiance de la*

masse des salariés. (...) Le match principal se jouera entre l'OGBL et le LCGB.

Longtemps le LCGB a participé à l'unité d'action syndicale, mise en place sous notre impulsion, le plus souvent sans grand enthousiasme quand il s'agissait de mobiliser. Cette participation a brusquement été arrêtée lors de la phase finale de la mobilisation contre le projet de réforme des pensions, quand le LCGB avait organisé en cavalier seul une manifestation de salle tandis que les autres syndicats manifestaient dans la rue. Aujourd'hui nous sommes confrontés à un comportement impossible de la part du LCGB dans de nombreuses entreprises et de nombreux secteurs. Le LCGB essaie à toute occasion de faire « bande à part » avec comme but de se mettre ainsi efficacement en scène face aux médias.

L'OGBL a été depuis 2009 la force motrice de l'opposition contre la variante luxembourgeoise de la politique d'austérité européenne.

L'OGBL a refusé de cautionner en 2010 la politique budgétaire restrictive du ministre du budget chrétien social et du Premier ministre de la même couleur, car nous étions d'avis qu'elle ne ferait qu'aiguiser la crise et que ce ne serait que le début de l'introduction de mesures d'austérité autres que sociales. Dès le début nous avons rendu attentifs au fait qu'une telle politique mènerait au démantèlement social et irait aux dépens du pouvoir d'achat de la masse des salariés.

Nous luttons pour l'équité sociale, la protection de nos droits sociaux et nos acquis, pour le respect de

notre travail, des conditions de travail décentes et des salaires décents, pour le maintien du pouvoir d'achat de nos salaires et pensions, une sécurité sociale solidaire et de haute qualité, pour de bons services publics, pour une politique fiscale juste.

Nous disons Non au démantèlement des allocations familiales, des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance, de l'assurance pension.

Nous défendons l'index et l'ajustement.

Nous revendiquons une politique de l'emploi offensive lui protège notre droit au travail, qui donne une sérieuse perspective d'avenir aux jeunes.

Nous défendons nos droits dans le monde du travail et nous y revendiquons également la démocratie. Nous nous défendons contre toute discrimination dans le monde du travail et la politique sociale. Nous continuerons à combattre toute politique qui par des mesures discriminatoires essaie de semer la zizanie entre résidents et frontaliers.

Aussi en ce qui concerne les étrangers résidant au Luxembourg et les Luxembourgeois nous revendiquons une politique qui axe sur l'intégration et l'égalité de traitement.

Ce sont là nos buts pour les élections sociales et pour après.

\* au moment de la mise sous presse le nombre était déjà monté à 4 345 candidats



## Der OGBL hat den Startschuss zu seiner Kampagne für die Sozialwahlen gegeben



In der prallgefüllten "Hall de La Chiers" in Differdingen hat der OGBL am Mittwoch, den 9. Oktober, seine Kampagne für die Sozialwahlen im kommenden November eingeleitet.

Der OGBL-Präsident hielt eine engagierte Rede aus der wir einige Auszüge nebenstehend veröffentlichen.

Bei dieser Gelegenheit hat Jean-Claude Reding ebenfalls die von der Arbeitnehmerkammer (CSL) während der letzten fünf Jahre geleistete Arbeit Revue passieren lassen. Während dieser Mandatsperiode stand die CSL nämlich unter OGBL-Präsidentschaft, da dieser 36 von 60 Sitzen dort innehat.

Natürlich hat er alle Militanten dazu aufgerufen in den kommenden Wochen höchsten Einsatz zu zeigen, dies besonders vor Ort, in den Betrieben also, um den Arbeitnehmern, Arbeitskollegen, Freunden vor Augen zu führen, was für sie bei diesen Wahlen für die nächsten Jahre auf dem Spiel steht. Der OGBL ist zurzeit die einzig starke und glaubwürdige Oppositionskraft gegen das luxemburgische Patronat und die Regierung, gerade jetzt wo die christliche Gewerkschaft sich immer mehr als patronatsnahe Gewerkschaft entpuppt.

Der OGBL ist in Luxemburg der einzig wirkliche Verbündete der Arbeitnehmer und Rentner, ungeachtet ihres Wohnlandes. Es ist von absoluter Wichtigkeit die Position des OGBL, der ohne Wenn und Aber und gänzlich unparteiisch die Interessen und Rechte der Arbeitnehmer und ihrer Familien, der Rentner sowie der in Luxemburg Sozialversicherten verteidigt, auszubauen. Es gilt also für die Kandidaten des OGBL, Liste 1, zu stimmen, in beiden Wahlen, jener zur Arbeitnehmerkammer und jener der Personalvertreter in den Betrieben.

### Auszüge aus der Rede von Jean-Claude Reding

*„Es freut mich Euch so besonders zahlreich begrüßen zu können. Dies ist ein gutes Vorzeichen für die Sozialwahlen. (...) Am 13. November finden die Wahlen der Personalvertreter in allen Betrieben des privaten und öffentlichen Sektors unserer Wirtschaft, die mehr als 15 Arbeitnehmer beschäftigen, statt.*

*Der OGBL ist mit seinen 15 Berufssyndikaten in allen Sektoren unserer Wirtschaft vertreten. (...) Tausende von Kandidatinnen und Kandidaten werden sich unter dem OGBL-Logo in den Betrieben zur Wahl stellen. Heute sind bereits 3.745\* Kandidaturen (Stand 9.10. 12.00 Uhr) bei uns eingetragen.*

*Leider können diese Kandidaten noch nicht von einer verbesserten Gesetzgebung profitieren. Es liegt zwar ein Gesetzesentwurf vor, der aber wegen der politischen Krise, die wir durchlaufen, nicht mehr zur Abstimmung gebracht werden konnte. Der Entwurf hätte sicherlich weiter in der Definition der Mitspracherechte der Personaldelegierten gehen können, er beinhaltet ebenfalls einige juristische Schwächen auf die der Staatsrat zu Recht hingewiesen hat, er hätte aber einen realen Fortschritt für die Delegierten gebracht. Wir erwarten von der künftigen Regierung und der Abgeordnetenkammer, dass dieser Entwurf weitergetrieben wird. (...) Wir erwarten, dass das neue Gesetz in seinen wesentlichen Teilen bereits während der Mandatsdauer der neuen Delegierten in Kraft tritt und nicht erst 2018.*

*Ab dem 18. Oktober werden die Wahlzettel zu den Wahlen der Mitglieder der Vollversammlung der CSL verschickt. Es ist die zweite Wahl für die CSL, die bekanntlich durch das Einheitsstatut infolge der Fusion von Arbeiter- und Privatbeamtenkammer entstanden ist. (...) 430.000 Personen bekommen einen Wahlzettel, um an den CSL-Wahlen teilzunehmen. Jeder, der hierzulande arbeitet und einen privatrechtlichen Arbeitsvertrag hat, darf wählen, ungeachtet ob er im Privatsektor oder im öffentlichen Sektor arbeitet, hier oder im Ausland wohnt. Auch jeder der eine Rente, eine Pension von der Luxemburger Pensionskasse ausgezahlt bekommt, ist wahlberechtigt. Es ist die größte demokratische Wahl in Luxemburg. (...) Patronat und Politik werden genau beobachten wie gewählt wird und sie wissen, dass der OGBL die einzige starke und unabhängige Gewerkschaft ist, die mit Kompetenz und Konsequenz die Interessen der Arbeitnehmer hier in Luxemburg verteidigt und sie freuen sich*

über jede Stimme, die der OGBL nicht bekommt.

Bei den Sozialwahlen geht es schlussendlich aber auch um gewerkschaftliche Repräsentativität. Es geht darum zu zeigen, welche Gewerkschaft das Vertrauen der Masse der Arbeitnehmer besitzt. (...) Ausgetragen wird das Hauptmatch zwischen OGBL und LCGB. (...) Lange hat der LCGB bei der einheitlichen Gewerkschaftsfront, die auf Impuls des OGBL ins Leben gerufen worden war, mitgemacht, oft ohne richtige Begeisterung, wenn es zu mobilisieren galt. Dieses Engagement nahm in der Schlussphase der Mobilisierung gegen die Rentenreform ein jähes Ende, als er eine eigene Saaldemo inszenierte, während wir zusammen mit den anderen Gewerkschaften auf die Straße gingen. Heute sind wir in vielen Betrieben und Bereichen mit einem unmöglichen Verhalten des LCGB konfrontiert. Er versucht ständig Alleingänge zu machen mit dem Ziel sich medienmäßig besser in Szene setzen zu können.

Der OGBL ist seit 2009 die treibende Kraft beim Widerstand gegen die luxemburgische Variante der europäischen Austeritätspolitik.

Der OGBL hat sich 2010 geweigert die restriktive Haushaltspolitik des christlich-sozialen Budgetministers und des Premierministers zu unterstützen, weil wir der Meinung waren, dass diese die Krise nur verschärfen würden und den Auftakt zur Einleitung antisozialer Sparmaßnahmen bilden würden. (...) Wir haben von Anfang an darauf hingewiesen, dass diese Politik zu Sozialabbau führen würde und auf Kosten der Kaufkraft der Masse der Bevölkerung gehen würde.

Wir kämpfen für soziale Gerechtigkeit, für die Absicherung unserer sozialen Rechte und Errungenschaften, für den geschuldeten Respekt vor unserer Arbeit, für ordentliche Arbeitsbedingungen und faire Löhne, für den Erhalt der Kaufkraft unserer Löhne und Renten, für ein hochwertiges und solidarisches Sozialversicherungssystem, für gute öffentliche Dienste, für eine gerechte Steuerpolitik.

Wir sagen Nein zum Sozialabbau beim Kindergeld, bei den Leistungen der Kranken- und Pflegeversicherung, bei der Rentenversicherung.

Wir verteidigen den Index und das Ajustement.

Wir verlangen eine offensive Beschäftigungspolitik, die unser Recht auf einen Arbeitsplatz schützt, der Jugend eine ernsthafte berufliche Perspektive bietet.

Wir verteidigen unsere Rechte in der Arbeitswelt und fordern auch hier Demokratie. Wir wehren uns gegen jegliche Diskriminierung in der Arbeitswelt und in der Sozialpolitik. Eine Politik, die durch diskriminierende Maßnahmen einen Keil zwischen Einheimische und Grenzgänger treibt, werden wir weiterhin bekämpfen.

Wir wollen auch hierzulande eine Politik, die auf Integration und Gleichbehandlung zwischen Ausländern und Luxemburgern setzt.

Dies sind seit jeher unsere Zielsetzungen gewesen, sie werden es für die Sozialwahlen bleiben und auch darüber hinaus.“

\* Bei Drucklegung waren es bereits 4.345 Kandidaten



Elections sociales

## L'OGBL a mis en ligne son site électoral

L'OGBL a mis en ligne le 26 septembre 2013 son site internet pour les élections sociales en deux langues, français et allemand.

L'adresse internet est la suivante: [www.electionssociales2013.lu](http://www.electionssociales2013.lu)

On peut accéder directement à la version allemande du site en faisant [www.sozialwahlen2013.lu](http://www.sozialwahlen2013.lu)

Le site comporte 4 blocs principaux d'information:

- Le bloc **Je vais voter** comprend des informations de base sur les élections sociales au Luxembourg et se subdivise en **Elections de la Chambre des salariés (CSL)** et en **Elections dans les entreprises**. Il s'agit d'une partie statique.
- Le bloc **Elections Chambre des salariés** donne accès aux candidats de l'OGBL dans les différents groupes sociaux-professionnels de la Chambre des salariés. Il s'agit d'une partie dynamique qui comprend notamment un simulateur de vote permettant de remplir un bulletin de vote modèle de différentes façons. Lorsqu'on fait une faute dans le remplissage du bulletin on est informé que le bulletin n'est pas valable. Ceci est surtout intéressant pour les électeurs non-luxembourgeois – résidents ou frontaliers – qui ne sont pas familiers avec le système électoral luxembourgeois. Cette partie est accessible dès aujourd'hui.
- Le bloc **Elections entreprises** donne accès, via un moteur de recherche, à toutes les entreprises et organisations dans lesquelles l'OGBL présente des candidats et donne naturellement aussi accès aux candidats de l'OGBL par entreprise. Le moteur de recherche permet aussi une recherche individuelle des candidats. Cette partie est également dynamique et comprend un simulateur de vote. Cependant, comme les listes des candidats ne sont pas encore clôturées et validées, cette partie du site ne sera accessible qu'à partir du 25 octobre.
- Le bloc **Résultats** donne actuellement un aperçu des résultats globaux des élections de **2008**.

Le programme national de l'OGBL pour les élections de la Chambre des salariés est également accessible sur le site et peut être téléchargé.



Sozialwahlen

## Der OGBL stellt seine Website für die Wahlen online

Der OGBL hat am 26. September 2013 seine Website für die Sozialwahlen in zwei Sprachen – deutsch und französisch – Online gestellt.

Die Internetadresse lautet: [www.sozialwahlen2013.lu](http://www.sozialwahlen2013.lu) oder: [www.electionssociales2013.lu](http://www.electionssociales2013.lu)

Die Website begreift 4 Hauptinformationsblöcke:

- Der Hauptblock **Ich werde wählen** enthält allgemeine Informationen zu den Sozialwahlen in Luxemburg und unterteilt sich in **Wahlen der Arbeitnehmerkammer (CSL)** und **Wahlen der Betriebsräte**. Dies ist ein statischer Teil der Website.
- Der Hauptblock **Wahlen für die Arbeitnehmer** gibt Zugang zu den OGBL-Kandidaten in den verschiedenen Berufsgruppen der Arbeitnehmerkammer. Es handelt sich hier um einen dynamischen Teil der u.a. auch einen Wahlsimulator enthält. Dieses System ermöglicht es dem Benutzer einen Modellwahlzettel auf unterschiedliche Art und Weise auszufüllen. Wenn der Benutzer sich irrt wird er vom System darauf aufmerksam gemacht, dass der Wahlzettel ungültig ist. Der Wahlsimulator ist besonders für die nicht-luxemburgischen Wähler – Ansässige und Grenzgänger – nützlich, um sich mit dem luxemburgischen Wahlsystem vertraut zu machen. Dieser Teil der Website ist ab heute zugänglich.
- Der Hauptblock **Wahlen in den Betrieben** gibt über eine Suchmaschine Zugang zu allen Unternehmen und Organisationen in denen der OGBL Kandidaten präsentieren wird. Hier kann man sich natürlich die Liste der OGBL-Kandidaten pro Betrieb ansehen. Die Suchmaschine ermöglicht auch die Suche der einzelnen Kandidaten. Dies ist auch ein dynamischer Teil der Website und enthält einen Wahlsimulator. Da die Prozedur der Kandidatenerklärung noch läuft, wird dieser Teil der Website voraussichtlich am 25. Oktober freigeschaltet.
- Der Hauptblock **Resultate** enthält zum gegenwärtigen Zeitpunkt die Gesamtergebnisse der Sozialwahlen von **2008**.

Das nationale Wahlprogramm des OGBL für die Arbeitnehmerkammer ist ebenfalls auf der Website einsehbar und kann heruntergeladen werden.



## L'OGBL fiché par le Service de Renseignement de l'Etat (SREL)

Le 23 septembre 2013, le président de l'OGBL s'est adressé par courrier au président de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat. Voici le contenu de la lettre:

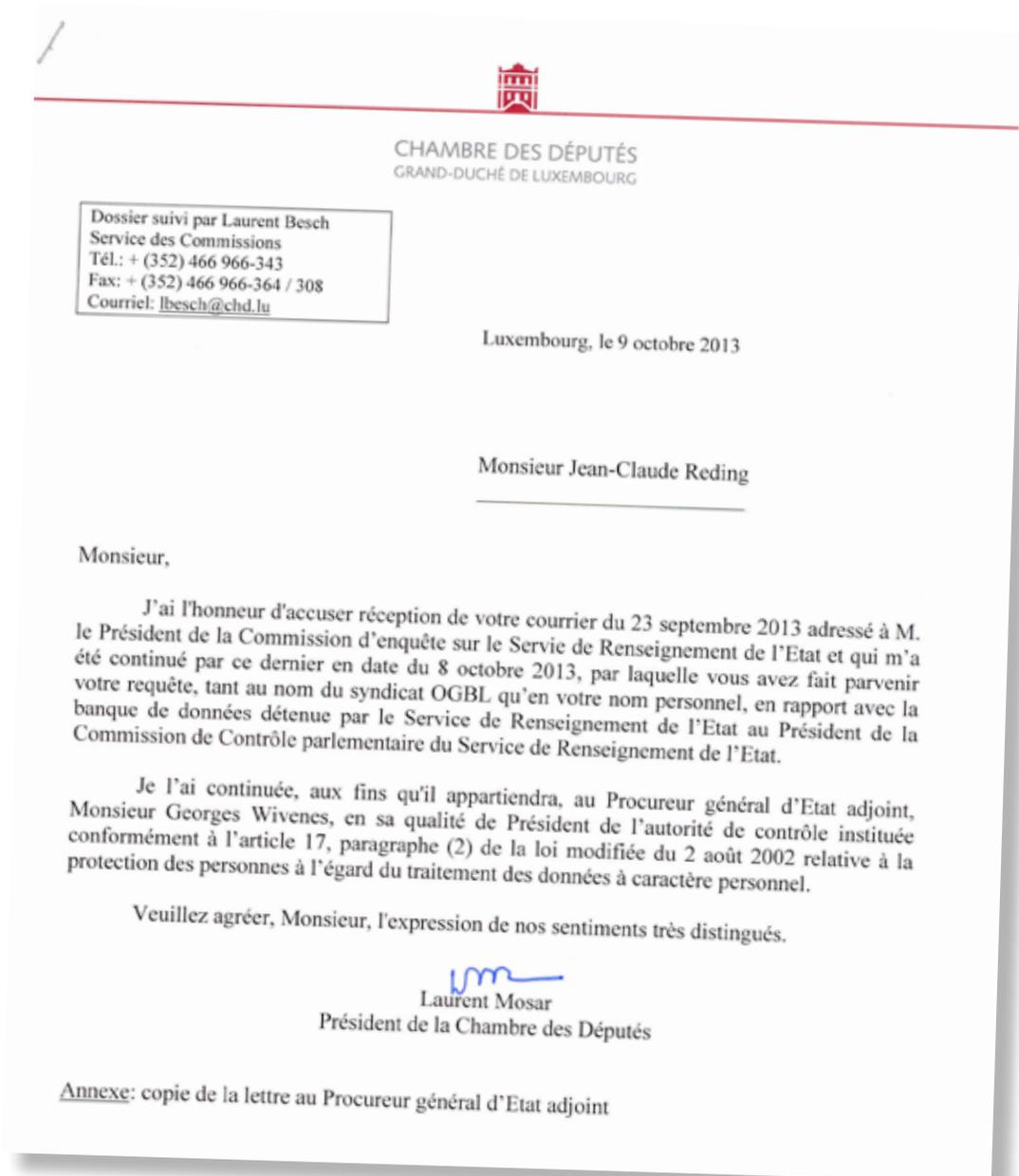
Monsieur le Président,

Du rapport de votre commission, il ressort qu'il existe un dossier sur l'OGBL établi par le SREL. Je vous saurais gré de bien vouloir me donner en tant que président de l'OGBL accès à ce dossier.

Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer s'il existe un dossier sur ma personne et si tel est le cas de bien vouloir me donner accès à ce dossier.

(...)

Nous reproduisons ci-après la réponse du président de la Chambre des députés ainsi que la lettre que ce dernier a envoyé au Procureur général d'Etat adjoint.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COPIE

Dossier suivi par Laurent Besch  
Service des Commissions  
Tél.: + (352) 466 966-343  
Fax: + (352) 466 966-364 / 308  
Courriel: [lbesch@chd.lu](mailto:lbesch@chd.lu)

Luxembourg, le 9 octobre 2013

Autorité de contrôle «article 17»  
Parquet Général  
A l'attention de M. Georges Wivenes  
Procureur général d'Etat adjoint

Secrétariat du Parquet Général  
Cité Judiciaire  
L-2080 Luxembourg

Concerne: continuation de sept courriers adressés au Président de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat ainsi qu'au Président de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat

Monsieur le Procureur général d'Etat adjoint,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe, en tant que Président de l'autorité de contrôle instituée conformément à l'article 17, paragraphe (2) de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, copie de sept requêtes adressées à Monsieur François Bausch en sa qualité de Président de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat.

La continuation de ce courrier se fait conformément à la décision des membres de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de communiquer lesdites demandes au Président de l'autorité de contrôle spécifique.

Je vous saurai gré de bien vouloir y réserver les suites nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général d'Etat adjoint, l'expression de ma considération très distinguée.

Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg  
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30  
[www.chd.lu](http://www.chd.lu)



**Lynn SETTINGER**  
Secrétaire syndicale



**Carlos PEREIRA**  
Membre du Bureau  
exécutif

## Le secrétariat social vous informe

# Un premier pas vers une meilleure prise en charge des soins dentaires!

Depuis des années, l'OGBL réclame une meilleure prise en charge des frais liés aux soins dentaires et orthodontiques.

Suite aux diverses interventions de l'OGBL, un premier pas vers une meilleure prise en charge des soins dentaires a été franchi. Une convention a été conclue entre l'Etat et la Caisse Nationale de Santé (CNS) visant la mise en place d'un programme de médecine préventive en matière de traitement dentaire des enfants et jeunes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 qui prévoit l'abolition de la participation du patient aux soins dentaires de base pour tous les enfants et adolescents de moins de 18 ans accomplis, et ce jusqu'à épuisement d'un budget de 2 millions d'euros.

Les objectifs dudit programme sont notamment les suivants:

- a) l'information et la sensibilisation des personnes protégées quant à l'importance d'une santé bucco-dentaire, de l'hygiène dentaire et des habitudes de vie saines dès le plus jeune âge;
- b) promouvoir la santé bucco-dentaire ainsi que sa surveillance régulière par un médecin-dentiste garantissant l'identification et la prise en charge précoce des maladies et troubles dentaires;
- c) la convention ne couvre que les actes et services de la nomenclature des médecins-dentistes pour lesquels du fait de l'application des statuts de la CNS une participation personnelle reste à charge des personnes éligibles. Sont exclus du programme, les prestations
  - dont la prise en charge par l'assurance-maladie n'est pas prévue dans la nomenclature des médecins-dentistes;
  - dont les conditions de prise en charge prévues par les statuts de la CNS ne sont pas remplies;
  - résultant d'une convenance personnelle (CP);

- ou encore les dépassements des tarifs sur base d'un devis préalable.

Donc, à noter que la détermination du droit se fait en fonction de la prestation.

L'intervention de l'Etat au programme prévu est portée à 2 millions d'euros. De ce fait, le programme a donc vocation à s'appliquer tant et pour autant que la disponibilité des crédits prévus au budget des recettes et des dépenses de l'Etat est garantie.

Toutefois, l'OGBL tient à attirer l'attention sur le fait que de nos jours beaucoup d'assurés (salariés et pensionnés), surtout les personnes ne disposant que d'un revenu modeste, ne sont guère en mesure de supporter les frais aberrants liés aux soins dentaires et orthodontiques.

Par conséquent, l'OGBL continuera à demander au gouvernement d'engager une discussion de fond de sorte qu'une meilleure prise en charge en matière de soins dentaires et orthodontiques soit garantie à tous les assurés, qu'ils soient riches ou pauvres.



## L'ASTI et l'OGBL sont pour le droit de vote des étrangers aux élections législatives

À la demande de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés ASTI asbl, le syndicat OGBL a reçu le mercredi 2 octobre une délégation de l'association pour un échange de vues sur la position de l'ASTI relative à la participation des citoyens non-luxembourgeois résidents aux élections législatives.

Les deux organisations soulignent la situation exceptionnelle du Grand-Duché qui compte 44% de résidents étrangers. Le fait qu'une partie de la population soit écartée de la participation électorale est ainsi considéré comme un déficit important en matière de fonctionnement des institutions démocratiques au Luxembourg. L'ASTI et l'OGBL sont en faveur du droit de vote des étrangers aux législatives, indépendamment de leur nationalité.

Un large débat devrait avoir lieu autour de cette question et la nouvelle Chambre des députés devrait, aux

yeux des deux organisations, traiter cette question importante au cours de la prochaine période législative, notamment dans le cadre de la révision de la Constitution qui est en cours.

Enfin, la question de la prise en considération politique des intérêts des frontaliers fut abordée. L'ASTI soutient la position de l'OGBL qui plaide pour un renforcement des moyens d'intervention des chambres professionnelles dans le débat politique, par exemple en leur accordant le droit de déposer des propositions de loi à la Chambre des députés, notamment sur des questions en rapport avec les droits et intérêts des salariés, qu'ils soient résidents ou non.



## ASTI und OGBL sind für das Ausländerwahlrecht bei den Parlamentswahlen

Auf Anfrage der „Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés ASTI asbl“, hat der OGBL am Mittwoch, den 2. Oktober eine Delegation besagter Vereinigung zu einem Meinungsaustausch bezüglich der Asti-Position zur Beteiligung in Luxemburg lebender nicht-luxemburgischer Bürger an den Parlamentswahlen empfangen.

Beide Organisationen haben die spezifische Gegebenheit, dass Luxemburg 44 % ausländische Einwohner zählt, gebührend hervorgehoben. Die Tatsache, dass ein Teil der Bevölkerung von der Wahlbeteiligung ausgeschlossen ist, muss als gewichtiges Defizit für das Funktionieren der demokratischen Institutionen in Luxemburg angesehen werden. Die Asti und der OGBL sind für das Wahlrecht für Ausländer bei den Parlamentswahlen, dies ungeachtet deren Nationalität.

Eine breite Debatte müsse dieser Frage gewidmet werden und die neue Abgeordnetenkammer müsse, aus Sicht beider Organisation, diese Frage in der nächsten Legislaturperiode insbesondere im Rahmen der anliegenden Verfassungsrevision aufgreifen.

Letztendlich wurde die politische Interessenwahrnehmung der Grenzgänger andiskutiert. Die Asti unterstützt die Position des OGBL, der sich dafür einsetzt, dass die Berufskammern stärker in die politische Debatte eingebunden werden, zum Beispiel dadurch, dass sie das Recht bekommen Gesetzesvorschläge bei der Abgeordnetenkammer zu hinterlegen, insbesondere wenn sie die Rechte und Interessen der Arbeitnehmer betreffen, ob diese nun in Luxemburg wohnhaft sind oder nicht.

Droit au maintien intégral du salaire en cas d'incapacité de travail du salarié

## Adressez-vous à vos délégués OGBL pour obtenir satisfaction

La Cour de cassation du Grand-Duché de Luxembourg a rendu en date du 4 juillet 2013 un arrêt disposant qu'un **salarié incapable de travailler a droit**, pour la période de son incapacité de travail, **au maintien intégral de son salaire et des autres avantages résultant de son contrat de travail** y compris les suppléments ou et majorations pour le travail de nuit, de dimanche et de jours fériés.

Or, dans certaines entreprises nous restons confrontés au quotidien à la situation qu'elles ne s'alignent pas aux conclusions dudit arrêt. Etant donné que toutes ces entreprises sont membres de l'Union luxembourgeoise des entreprises (UEL), l'OGBL vient d'adresser une lettre à la fédération patronale l'exhortant à intervenir d'urgence auprès des entreprises refusant l'application de l'arrêt tout en insistant sur le fait que le comportement de ces entreprises discrédite l'ensemble des entreprises luxembourgeoises.

L'OGBL invite l'UEL à prendre position conformément à la loi luxembourgeoise afin de faire avancer ce dossier litigieux et afin d'amener les entreprises luxembour-

geoises à payer dorénavant la rémunération due à leurs salariés. L'OGBL l'invite à entamer les efforts nécessaires afin que ce dossier soit clôturé dans les plus brefs délais.

Pour bon nombre de salariés en maladie, l'attitude de certaines entreprises entraîne de graves problèmes financiers comme souvent ils subissent des pertes de salaire substantielles. De ce fait, la position des entreprises est profondément antisociale, nullement justifiée et contraire à la loi luxembourgeoise qui prévoit la conservation intégrale du salaire même en cas d'absence de prestation effective de travail par le salarié malade.

L'OGBL appelle à **tous les salariés concernés par ce problème de s'adresser immédiatement à leurs délégués OGBL dans l'entreprise**, soutenus par le plus puissant syndicat du Luxembourg, qui les aideront concrètement dans les démarches et continueront à se battre pour leur droit au maintien intégral du salaire en cas d'incapacité de travail.

Anrecht auf integrale Lohnfortzahlung bei Arbeitsunfähigkeit des Arbeitnehmers

## Wendet Euch an Eure OGBL-Delegierten, um zu Eurem Recht zu kommen

Das Kassationsgericht des Großherzogtums Luxemburg hat am 4. Juli 2013 ein Urteil gesprochen, das verfügt, dass ein **arbeitsunfähiger Arbeitnehmer Anrecht auf die integrale Beibehaltung seines Lohns und der anderen in seinem Arbeitsvertrag festgehaltenen Begünstigungen**, einschließlich der Aufschläge und Zuschläge für Nacht-, Sontags- und Feiertagsarbeit, hat.

Doch leider sind wir in einigen Betrieben weiterhin tagtäglich mit der Tatsache konfrontiert, dass diese sich nicht an die Beschlüsse obigen Urteils halten. Da nun aber all diese Unternehmen Mitglied der Luxemburger Unternehmensvereinigung UEL (Union luxembourgeoise des entreprises) sind, hat der OGBL einen Brief an die Patronatsorganisation geschrieben und die Verantwortlichen dazu aufgerufen, schnellsten bei jenen Firmen zu intervenieren, die sich weigern dem Urteil Rechnung zu tragen, umso mehr ein solches Verhalten zusätzlich ein schlechtes Licht auf die gesamte Luxemburger Unternehmerschaft wirft.

Der OGBL fordert die UEL auf dem Gesetz gemäß Position zu beziehen, damit es in diesem Streitfall endlich zu

einem Durchbruch kommt und die Luxemburger Unternehmen künftig ihren Arbeitnehmern die geschuldete Vergütung bezahlen. Der OGBL mahnt die Patronatsorganisation an, alles daran zu setzen, um diese Angelegenheit in absehbarer Zeit zu einem guten Abschluss zu bringen.

Für zahlreiche krankgemeldete Arbeitnehmer zieht die Haltung einiger Betriebe schwerwiegende finanzielle Probleme nach sich, da sie oft substanzielle Lohnverluste hinnehmen müssen. Deshalb ist die Position dieser Unternehmen zutiefst unsozial, ungerechtfertigt und gesetzeswidrig, das das Gesetz die integrale Beibehaltung des Lohns vorsieht, auch wenn keine effektiven Leistungen vom kranken Arbeitnehmer erbracht wurden.

Der OGBL bittet **alle von diesem Problem betroffenen Arbeitnehmer sich sofort an ihre OGBL-Delegierten in ihrem Betrieb**, die von der stärksten Gewerkschaft Luxemburgs unterstützt werden, **zu wenden, die ihnen dann konkret bei den zu unternehmenden Schritten helfen werden** und die weiterhin für das Anrecht auf integrale Lohnfortzahlung bei Arbeitsunfähigkeit des Arbeitnehmers kämpfen werden.



**Aviation  
Civile**

Hubert Hollerich

Cargolux – HNCA

## OGBL left in the dark

On 9 October 2013, an OGBL delegation led by André Roeltgen, Secretary-General, met with the Minister for Sustainable Development and Infrastructure, Claude Wiseler, to exchange views on the negotiations currently underway between the Luxembourg airline Cargolux and the Chinese investor HNCA. According to information disclosed by RTL-Radio on 7 October, the possible sale by the Luxembourg Government to the Chinese investor of 35% of the shares, held temporarily by the government since Qatar Airways withdrew its capital, may well be accompanied by a commercial agreement unfavourable to Cargolux.

Following these revelations, the Minister invited the OGBL to a briefing, with the aim of demonstrating that the information, particularly regarding the partial relocation of part of Cargolux's fleet and maintenance department to China, was no longer valid, as a new draft commercial agreement had been drawn up a week earlier. This draft agreement is allegedly being reviewed by Cargolux's management at the present time.

The Minister attempted to be reassuring, insisting that Luxembourg staff would not be affected by this potential partnership and that no relocation operation would take place. He emphasised that the Chinese would accept Cargolux's business plan as part of the

commercial agreement; this plan aims to develop the company rather than downsize it. As soon as the management of Cargolux have given their go-ahead, the commercial agreement will be submitted to the Board of Directors and the Joint Committee for approval or rejection. The government will only embark upon the decision-making process regarding the sale of 35% of the shares if Cargolux's Board of Directors approves the commercial agreement with HNCA.

The OGBL delegation submitted a series of questions to the Minister, but received very few definite answers. The Minister was unable to provide written proof of his allegations. The OGBL insisted that the government provide written guarantees on three essential points:

- (a) an employment guarantee; i.e. a guarantee that Luxembourg staff would not be affected should an agreement be entered into with HNCA;
- (b) a guarantee that the aim of this agreement is to develop Cargolux rather than creating competition for the company; and
- (c) a guarantee that none of the Cargolux operations will be relocated.

The OGBL also expressed its complete disagreement on two essential points:

- (1) why should a foreign investor once again be given the blocking minority (more than 33% of the shares)? Even if HNCA accepts Cargolux's current business plan as part of a commercial agreement, they could subsequently block important strategic decisions at Board of Directors level, as the Qataris did. On this point in particular, the OGBL believes that the Luxembourg negotiators, particularly the government representatives, have not learned from the errors made in the Qatari case;
- (2) why have the offers from other potential investors not been, or why will they not be, submitted for analysis to management and the Board of Directors? On the basis of what criteria have they been rejected?

The OGBL therefore remains sceptical with regard to this partnership and insists that the government – whether it be the provisional or the new government – adopt a more political approach to this affair and provide a guarantee to employees and their trade unions that the jobs will be safeguarded and that no part of the company will be relocated. Because Cargolux is a systemic company which plays an essential role, and is indeed the mainstay, in the Luxembourg logistics sector.



Cargolux – HNCA

## L'OGBL reste sur sa faim

Le 9 octobre 2013, une délégation OGBL conduite par André Roeltgen, secrétaire-général, a été reçue par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, pour un échange de vues sur les négociations en cours entre la compagnie aérienne luxembourgeoise Cargolux et l'investisseur chinois HNCA. Selon des informations révélées par RTL-Radio le 7 octobre, un accord commercial défavorable à Cargolux devrait accompagner la vente par l'Etat luxembourgeois à l'investisseur chinois de 35% des parts que l'Etat détient en portage depuis la sortie du capital de Qatar Airways.

Suite à ces révélations, le ministre avait invité l'OGBL à une réunion d'information avec le but de démontrer que les informations notamment de délocalisation partielle d'une partie de la flotte et de la maintenance de Cargolux en Chine n'étaient plus d'actualité puisqu'un nouveau projet d'accord commercial existerait depuis une semaine. Ce projet serait actuellement à l'étude du management de la compagnie Cargolux.

Le ministre se voulait rassurant et a insisté que les effectifs luxembourgeois ne seraient pas touchés par ce partenariat éventuel et qu'aucune forme de délocalisation n'aurait lieu. Il a insisté sur le fait que les Chinois accepteraient, dans le cadre de l'accord commercial, le business plan de Cargolux qui prévoit une évolution de la compagnie, plutôt qu'un rétrécissement. Dès que la direction de Cargolux aurait donné son aval, l'accord commercial sera soumis au conseil d'administration et au comité mixte pour approbation ou rejet. Le gouvernement n'entamerait la procédure de décision

quant à la vente des 35% des parts que lorsque le conseil d'administration de Cargolux aura donné son approbation à l'accord commercial avec HNCA.

La délégation OGBL a soumis une série de questions au ministre, mais très peu de réponses concrètes n'ont été obtenues. Le ministre n'a pas pu produire une preuve écrite de ses allégations. L'OGBL insiste à ce que le gouvernement produise des garanties écrites sur trois points essentiels:

- (a) une garantie d'emploi, à savoir une garantie que suite à une transaction éventuelle avec HNCA les effectifs luxembourgeois ne soient pas touchés;
- (b) une garantie que le but de cette transaction est l'évolution de la compagnie Cargolux et non pas la création d'une concurrence à celle-ci et
- (c) une garantie qu'aucune des opérations de Cargolux ne soit délocalisée.

L'OGBL a également exprimé un désaccord total sur deux points essentiels:

- (1) pourquoi donner à nouveau à un investisseur étranger la minorité de blocage (plus de 33% des parts)? Même si HNCA accepte dans le cadre d'un accord commercial le business plan actuel de Cargolux, ils peuvent, par la suite, bloquer d'importantes décisions d'ordre stratégique au niveau du conseil d'administration, comme l'ont fait les Qatari. C'est notamment sur ce point que l'OGBL est d'avis que les négociateurs luxembourgeois, et notamment les représentants de l'Etat, n'ont pas tiré les leçons des erreurs commises dans l'affaire qatarienne;
- (2) pourquoi les offres des autres investisseurs potentiels n'ont-elles pas été ou ne seront-elles

pas soumises pour analyse au management et au conseil d'administration? Sur base de quels critères ont-elles été écartées?

L'OGBL reste donc sceptique sur ce partenariat et insiste à ce que le gouvernement – que ce soit le gouvernement transitoire ou le nouveau gouvernement – adopte une approche plus politique par rapport à ce dossier et s'engage vis-à-vis des salariés et de leurs syndicats que les emplois restent assurés et qu'aucune partie de l'entreprise ne soit délocalisée. Car, Cargolux est une entreprise systémique qui joue un rôle essentiel dans le secteur logistique au Luxembourg, qui en est même la clé de voûte.

### Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Ferrac SA

### Unterzeichnung eines Sozialplans und eines Plans zum Beschäftigungserhalt

Am 21. September 2013 unterzeichneten die einzige im Betriebsrat vertretene Gewerkschaft OGBL und die Unternehmensleitung von Ferrac in Bettemburg einen Sozialplan und einen Plan zum Beschäftigungserhalt. Ferrac plante ursprünglich die Entlassung von 110 Mitarbeitern. In den Verhandlungen konnte diese Zahl mit Hilfe eines Plans zum Beschäftigungserhalt gesenkt werden.

Die Firma Ferrac befindet sich

aufgrund des unlauteren Wettbewerbs im Armierungssektor in einer schwierigen Finanzlage. Konkurrierende Unternehmen und deren Subunternehmer halten sich nicht an die geltenden Vorschriften zu Löhnen, Arbeitszeit oder auch Arbeitssicherheit. Diese Situation ist der mangelnden Kontrolle durch die Gewerbeinspektion (ITM), fehlenden Kontrollinspektoren und insbesondere der Tatsache geschuldet, dass keine Sanktionen mit abschreckender Wirkung existieren.

### **Sozialplan für 30 Arbeitnehmer**

Der Sozialplan sieht den Abbau von 30 der insgesamt 180 Arbeitsplätze vor. Die betroffenen Arbeitnehmer werden vorrangig von der Agentur für Arbeit (ADEM) betreut, die ihnen Bildungsangebote im Rahmen von Fit4Génie Civil anbietet. Damit soll eine Neuorientierung hin zu anderen Bauberufen ermöglicht werden, so dass sie so rasch wie möglich wieder eine Beschäftigung in dieser Branche finden.

### **Zeitweilige Ausleihe von Arbeitskräften zur Rettung von bis zu 50 Stellen**

Im Rahmen des Plans zum Beschäftigungserhalt sollen 50 Beschäftigte zeitweilig an die Unternehmen der drei Teilhaber von Ferrac ausgeliehen werden. Diese Beschäftigten haben die Möglichkeit vorher an einer von der Firma bezahlten Bildungsmaßnahme beim Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) teilzunehmen. Nach der Ausleihphase werden die Beschäftigten endgültig in diese Unternehmen integriert. Sollten die Geschäfte im Armierungssektor wieder besser laufen, haben sie auch die Möglichkeit zu Ferrac zurückzukehren.

### **Vom OGBL mit Nachdruck verlangte Maßnahmen**

Diese Situation veranschaulicht einmal mehr die Unfähigkeit der luxemburgischen Regierung, diesen

Misstand wirksam in den Griff zu bekommen. Seit langem fordert der OGBL Maßnahmen zum Schutz der Arbeitnehmer von Unternehmen, die sich an die Tarifverträge und die geltenden Gesetzesvorschriften halten. Deshalb fordert der OGBL auch künftig:

- die Einführung eines elektronischen Sozialversicherungsausweises sowie von Bußgeldern bei Verstößen und der Möglichkeit eines schlichten Arbeitsverbots für Unternehmen, die sich nicht an die Vorschriften halten. Ohne diese Maßnahmen ist der elektronische Sozialversicherungsausweis für die Bekämpfung dieser modernen Form der Sklaverei ineffizient;
- die Aufstockung der Anzahl der Kontrollinspektoren und deren massiveres Auftreten vor Ort;
- die Verbesserung der internationalen Koordination zwischen den diversen Kontrollbehörden, so dass ein schnelleres Einschreiten möglich ist.

Ohne diese Maßnahmen wird es immer wieder zu Entwicklungen wie bei Ferrac kommen. Diese moderne Form der Sklaverei greift in Luxemburg wie auch in Europa immer mehr um sich. Dies beeinträchtigt den Beschäftigungsmarkt und führt für Firmen, die Tarifverträge und die geltenden Vorschriften respektieren, zu einer unhaltbaren Situation. Diese Unart muss unbedingt bekämpft werden, bevor sich solche Gepflogenheiten definitiv in Luxemburg einnisten.

Ferrac SA

## **Signature du plan social et d'un plan de maintien dans l'emploi**

En date du 21 septembre 2013, l'OGBL, seul syndicat représenté au sein de la délégation du personnel,

et la direction de l'entreprise Ferrac SA à Bettembourg ont signé un plan social et un plan de maintien dans l'emploi. Ferrac prévoyait initialement de procéder au licenciement de 110 salariés. Grâce aux négociations, ce nombre a pu être réduit par l'élaboration d'un plan de maintien dans l'emploi.

La société Ferrac est dans une situation financière difficile provoquée par une concurrence déloyale dans le secteur du ferrailage. Les entreprises concurrentes et leurs sous-traitants ne respectent pas les législations en vigueur au niveau des salaires, du temps de travail ou encore de la sécurité des salariés. Cette situation est due à l'absence de contrôles de la part de l'Inspection du travail et des mines (ITM), leur manque d'inspecteurs et surtout l'inexistence de moyens répressifs dissuasifs.

### **Plan social pour 30 salariés**

Le plan social prévoit la suppression de 30 emplois sur un effectif total de 180 salariés. Les salariés concernés seront redirigés prioritairement vers l'ADEM afin de leur proposer des formations dans le cadre du programme Fit4Génie Civil. Ceci leur permettra de se réorienter vers d'autres métiers de la construction et de retrouver au plus vite un nouvel emploi dans le secteur.

### **Prêt temporaire de main d'œuvre permettant de sauver jusqu'à 50 emplois**

Dans le cadre du plan de maintien dans l'emploi, il a été décidé de procéder au prêt temporaire de 50 salariés auprès des sociétés des trois associés de Ferrac. Ces salariés auront la possibilité de participer préalablement à une formation financée par l'entreprise au sein de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB). Après cette période de prêt, les salariés seront intégrés de façon définitive au sein de ces

sociétés. Dans le cas où l'activité de ferrailage devait reprendre, ils auront également la possibilité de retourner chez Ferrac SA.

### Des mesures fortes requises par l'OGBL

Cette situation a de nouveau démontré l'incapacité du gouvernement luxembourgeois à combattre efficacement ces abus. Depuis longtemps, l'OGBL revendique la mise en place de mesures visant à protéger les salariés des entreprises respectant les conventions collectives et les législations en vigueur. A ces fins l'OGBL continue à demander:

- l'instauration du badge social accompagné de l'introduction d'amendes administratives dissuasives et la possibilité d'une interdiction pur et simple de travailler pour les entreprises ne respectant pas les règles. Sans ces mesures, le badge sera inefficace dans le combat de ces filières d'esclavage moderne;
- l'augmentation du nombre d'inspecteurs et une présence accrue sur le terrain de ces derniers;
- l'amélioration de la coordination internationale entre les différentes administrations de contrôle afin de permettre une plus grande réactivité.

Sans ces mesures, des situations similaires à celle de Ferrac SA se reproduiront. Ces filières d'esclavage moderne se développeront

davantage sur le territoire luxembourgeois et en Europe. Cette situation mènera à une dégradation du marché de l'emploi et à une situation intenable pour les sociétés respectant les conventions collectives et les législations en vigueur. Il faut combattre ce fléau avant qu'il ne s'installe définitivement au Luxembourg.

## «Action d'alarme» contre l'exploitation et le dumping social en Europe

En date du 15 octobre 2013, la Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FETBB), assistée par l'OGBL, a organisé une «action d'alarme» contre l'exploitation et le dumping social en marge de la réunion du Conseil EPSCO devant le Centre de Conférences (Kirchberg). Cette réunion a rassemblé les ministres européens du travail, sous la Présidence lituanienne de l'UE, afin d'engager des négociations sur la directive européenne relative au détachement transfrontalier de salariés.

L'objectif initial de la directive était de mieux lutter contre les abus et l'exploitation des travailleurs détachés. Cette dernière devait inclure une responsabilité en cascade des entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants et de leurs salariés, de même que des moyens

renforcés pour les organes de contrôle. Malheureusement le texte n'a cessé d'être remis en question par la Grande-Bretagne et certains pays de l'Europe de l'Est tentant de le modifier à leur avantage aux dépens des salariés concernés.

Après l'action, les représentants de la FETBB et les secrétaires du Syndicat Bâtiment de l'OGBL ont rencontré le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit. Ce dernier a fait part à la délégation du résultat des négociations. Ces dernières ont échoué, aucun compromis n'a pu être trouvé.

L'OGBL continuera à lutter contre toute forme de dumping social et demande la mise en place de moyens supplémentaires pour mettre fin à ces pratiques s'assimilant à de l'esclavage moderne. Le Syndicat Bâtiment continuera par ailleurs à soutenir les actions de la FETBB au niveau européen et à demander une directive européenne forte pour lutter contre le dumping social.



**Bois, Caoutchouc,  
Céramique, Chimie,  
Ciment, Papier,  
Plastique, Textile et Verre**



Nico Clement



Raymond Kapuscinsky

## Doneck Euroflex

Bei den nächsten Sozialwahlen steht viel auf dem Spiel. Dann wird sich entscheiden wer in den nächsten 5 Jahren die Sache der Arbeitnehmer vertreten wird. Werden es die Kollegen sein, die eine starke Gewerkschaft im Rücken haben oder aber die Vertreter der Arbeitgeberliste. Die Chance je in den Genuss eines Kollektivvertrages zu kommen sind gleich null falls es eine Mehrheit der so genannten neutralen Liste geben sollte.

Die neutrale Liste verfügt über

keinerlei Möglichkeiten und steht ganz allein. Sie wird nichts im Betrieb durchsetzen können. Auch wenn die Gewählten das vielleicht wollen. Sie ist vollkommen abhängig vom Gutdünken des Arbeitgebers und der wird sich wohl kaum freiwillig einen Kollektivvertrag antun wollen. Abgesehen davon, dass ein rechtsgültiger Kollektivvertrag nur von einer nationalrepräsentativen Gewerkschaft wie dem OGBL abgeschlossen werden kann. Das gleiche gilt für die integrale Lohnfortzahlung im Krankheitsfall (inklusive der verschiedenen Prämien).

Verhandlungen auf Augenhöhe sind nur möglich zwischen starken Partnern. Ein solcher Partner ist der OGBL.

Schenkt euer Vertrauen bei den nächsten Wahlen dem OGBL und wählt die Kandidaten der Gewerkschaft. Damit auch bei Doneck Euroflex endlich Kollektivvertragsverhandlungen beginnen können und der Ungerechtigkeit in Sachen Lohnfortzahlung ein Ende bereitet wird.

## Dupont De Nemours Dupont Teijin Films

Der OGBL hat Ende September Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags angefragt. Diese werden nach den Sozialwahlen vom 13. November beginnen. Schon jetzt ist klar, dass die Firma schwere Geschütze auffahren wird. Es ist ein offenes Geheimnis, dass man versuchen wird die Lohnentwicklung im „Single Role“ abzubremesen. Gleichzeitig wird die „Fedil“ nicht müde ihre immer gleichen Angriffe auf die luxemburgischen Mindestlöhne und die automatische Anpassung der Löhne an die Preisentwicklung zu führen.

Die Direktion von Dupont De Nemours wird nicht aus dieser Front ausscheren. Egal ob dies auf Betriebsebene gerechtfertigt ist oder nicht.

Zur Not wird eben auf den Konkurrenzkampf innerhalb des Konzerns verwiesen werden.

Dabei geht es der luxemburgischen Industrie gut. Niemand braucht eine weitere Umverteilung der Einkommen von unten nach oben in Europa oder in Luxemburg. Die Kaufkraft muss wieder gestärkt werden.

Der Ausgang dieser Verhandlungen wird sehr stark vom Ausgang der Sozialwahlen abhängen. Gelingt es den OGBL auf nationaler Ebene zu stärken, bedeutet dies ein starkes Signal an die nächste luxemburgische Regierung besser die Finger von Index, Renten oder Krankenkasse zu lassen.

Aber auch auf Betriebsebene muss der OGBL gestärkt werden. Die betuliche Kollektivvertragspolitik des LCGB bei Dupont hat nicht sehr viel gebracht in den letzten Jahren und es ist dringend nötig, dass eine neue Majorität mit neuen Ideen gewählt wird, damit endlich ein neuer Wind bei Dupont weht und es wieder vorangeht.



## Curver S.A.: Les discussions continuent

Suite au licenciement par l'entreprise Curver S.A. de six salariés pour des raisons économiques, l'OGBL a organisé un piquet de protestation qui rencontra un grand succès devant l'usine le lundi 23 septembre 2013.

Les discussions continuent actuellement entre l'OGBL et la direction.

## Dupont De Nemours Dupont Teijin Films

L'OGBL a demandé fin septembre l'ouverture de négociations pour le renouvellement de la convention collective. Celles-ci débiteront après les élections sociales du 13 novembre. Dès aujourd'hui, il est clair que l'entreprise déploiera les grands moyens. Ce n'est plus un secret que l'on va essayer de freiner l'évolution salariale. Parallèlement, la Fedil ne se lasse pas d'attaquer, toujours de la même façon, le salaire social minimum luxembourgeois et l'adaptation automatique des salaires à l'évolution des prix.

La direction de Dupont De Nemours ne quittera pas l'alliance. Même pas si c'était justifié pour le bien de l'entreprise.

Le cas échéant on se référera à la concurrence à l'intérieur de l'entreprise.

Pourtant l'industrie luxembourgeoise se porte bien. Une redistribution des revenus du bas vers le haut n'est d'aucune utilité, ni en Europe ni au Luxembourg. Le pouvoir d'achat doit être renforcé.

Le résultat de ces négociations dépendra fortement du résultat des élections sociales. Si l'OGBL se retrouve renforcé sur le plan national, ce sera le signal pour le prochain gouvernement luxembourgeois qu'il ferait mieux de ne pas toucher à l'index, aux pensions ou aux prestations de la Caisse nationale de santé.

Mais aussi au niveau de l'entreprise, l'OGBL doit être renforcé. La politique tarifaire apathique du LCGB chez Dupont n'a pas apporté grand chose ces dernières années et il est primordial d'élire une nouvelle majorité aux nouvelles idées afin qu'un nouveau vent souffle chez Dupont et que les choses bougent à nouveau.

## Goodyear

Fin septembre, les candidats OGBL de Goodyear se sont réunis à Ettelbruck. Toute une journée fut consacrée à la discussion des priorités de l'OGBL pour l'après-élection. Fait est que dans l'entreprise tout ne marche pas comme il faut. Les problèmes vont du manque de transparence quant à l'évolution des salaires à l'atmosphère généralisée de stress et la non-reconnaissance du travail.

Lors des précédentes négociations de la convention collective, conduites par l'OGBL, une importante avancée relative à la cogestion dans le domaine des salaires a pu être obtenue. Cependant l'article y relatif dans l'avenant de la convention collective n'a pas encore été mis en pratique.

Cela sera une des priorités après les élections et un défi pour les nouveaux délégués.

L'amélioration du climat de travail et des conditions de travail doit également figurer à l'ordre du jour.

Et il est évident que dorénavant il devra y avoir à nouveau des augmentations de salaire.

Par votre vote, vous avez la possibilité de renforcer l'OGBL. Plus il est fort, plus grandes seront vos chances de réaliser des progrès.

L'OGBL propose des candidats qui relèveront ces défis. Avec le soutien du plus puissant syndicat luxembourgeois.

## Goodyear

Ende September trafen sich die OGBL-Kandidaten der Goodyear in Ettelbrück. Während eines ganzen Tages wurde über die Prioritäten des OGBL nach den Sozialwahlen vom 13. November diskutiert. Vieles läuft im Betrieb nicht so, wie es sein sollte. Das geht von mangelnder Transparenz bei der Lohnentwicklung bis hin zu einer allgemeinen Atmosphäre von Stress und Nichtanerkennung geleisteter Arbeit.

Bei den letzten Kollektivvertragsverhandlungen ist es, unter der Federführung des OGBL, gelungen einen entscheidenden Schritt in Richtung Mitbestimmung bei der der Lohnentwicklung zu gehen. Doch noch ist der entsprechende Artikel im Anhang des Kollektivvertrages nicht umgesetzt.

Das muss nach den Wahlen passieren. Was keine kleine Herausforderung für die neuen Personalvertreter sein wird.

Auch die Verbesserung des Arbeitsklimas und der Arbeitsbedingungen muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Klar ist auch, dass es endlich wieder mit den Löhnen nach oben gehen muss.

Je besser der OGBL gewählt werden wird, desto grösser werden die Chancen sein hier echte Fortschritte zu erzielen.

Der OGBL schickt Kandidaten ins Rennen, die sich diesen Herausforderungen stellen werden. Mit der stärksten luxemburgischen Gewerkschaft im Rücken.





Christel Schuler



Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

### Banques et Assurances

## Trois plans sociaux et sept banques impactées avant la rentrée

La période estivale ne fut pas une période de répit en ce qui concerne les restructurations et réductions de coûts dans le secteur financier.

Le 4 juillet dernier, le groupe Deutsche Bank à Luxembourg a demandé de négocier un plan social de groupe qui concerne la Deutsche Postbank International SA, impactée par une diminution d'effectif de 104 personnes sur un effectif de 157 salariés, la Deutsche Bank qui voit ses effectifs de 300 diminuer de 33 salariés, la Sal. Oppenheim Luxembourg qui licencie 26 salariés sur 166 et la DWS Investment SA qui réduira son effectif de 12 salariés sur un total de 137.



Le groupe HSBC à Luxembourg a invité les syndicats le 11 juillet dernier à négocier un plan social pour HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA et HSBC Trinkaus Investment Managers SA. HSBC Trinkaus & Burkhardt fermera ses portes et 144 salariés perdront leur emploi.

Le dernier plan social concernant ABN AMRO vient d'être signé le 25 septembre. Il concerne 22 salariés qui voient leur poste disparaître à la suite d'une restructuration interne.

Ces licenciements sont dus à des choix stratégiques des groupes internationaux concernant leurs activités à Luxembourg et à la volonté de réduire les coûts.

Les syndicats et les représentants du personnel ont pu obtenir des mesures d'accompagnement sociales et financières en faveur des salariés concernés, notamment des possibilités de préavis prolongé, des indemnités bénévoles, des mesures d'outplacement, de formation et des aides sociales.

Dans le contexte de crise actuel, ces mesures ne peuvent couvrir les pertes encourues par ces salariés qui auront des difficultés à trouver un travail similaire. L'OGBL/SBA constate que le personnel le plus ciblé a plus de 45 ans et ne possède pas de diplôme d'études supérieures.

L'OGBL/SBA s'engage à lutter pour le maintien de l'emploi et de bonnes conditions de travail. Les élections sociales qui auront lieu ce 13 novembre devraient lui permettre de renforcer sa présence dans les sociétés et à la Chambre des salariés et pouvoir agir avec efficacité tant sur le plan national que dans les entreprises.

### Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach



Nora Back

## Jede Stimme FÜR den OGBL ist eine Stimme FÜR die Kollektivverträge SAS und FHL!

Im luxemburgischen Krankenhauswesen und im Pflege- und Sozialwesen ist der OGBL seit langem Jahren die Gewerkschaft Nummer 1 des Personals und dies mit überwältigender Mehrheit. Das kommt nicht von ungefähr.

Die Personalvertreter und die aktiven Mitglieder des OGBL setzen sich seit Jahrzehnten konsequent für die Belange aller Personalkategorien ein, die in diesen Sektoren beschäftigt sind, sei es in der Hauswirtschaft, in der technischen Abteilung oder im Handwerkerbereich, in der Verwaltung, im medizinisch-technischen und im Pflegebereich.

In den SAS und FHL Bereichen mussten die Lohn- und Arbeitsbedingungen aller Beschäftigten in den vergangenen Jahren immer wieder gegen die Angriffe der Arbeitgeber aber auch der Regierung verteidigt werden.

Zusammen mit seinen weit über 7.000 Mitgliedern hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL jegliche Angriffe auf kollektivvertragliche Bestimmungen abgewehrt und setzt sich dafür ein, dass die Interessen aller Beschäftigten wahrgenommen werden.

In diesem Zusammenhang sei noch einmal auf die Wichtigkeit

der Ankopplung der Entwicklung der Lohnbedingungen im FHL- und im SAS-Kollektivvertrag an die der im öffentlichen Dienst Luxemburgs tätigen Staatsangestellten erinnert. Einzig und allein der OGBL hat sich konsequent für eine fortschrittliche und gerechte Lohnpolitik im Krankenhauswesen und im gesamten Gesundheits- und Sozialwesen Luxemburgs eingesetzt!

Der Krankenhaus- und Sozialsektor sind öffentliche und nicht-kommerzielle Bereiche, deren Dienstleistungen von jedem Bürger ein Leben lang in Anspruch genommen werden. Dieses Grundprinzip hat der OGBL als einzige Gewerkschaft immer verteidigt.

**Deshalb ist es von äußerster Wichtigkeit den OGBL weiterhin zu stärken und seine Personaldelegierten zu wählen!**

Le vendredi 4 octobre 2013, la délégation du Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) a organisé une soirée de présentation des candidats que l'OGBL propose à l'occasion des élections sociales le 13 novembre 2013. Après des allocutions des quatre orateurs Marco Goelhausen, président de la délégation du personnel, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL et Nora Back, secrétaire centrale du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs, les 32 candidats et candidates ont été présenté(e)s. Un accent particulier a été mis sur l'importance des élections sociales et les défis auxquels seront confrontés les salariés du secteur hospitalier. La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sympathique et un verre de l'amitié a été offert par la délégation.

*Am Freitag, den 4. Oktober 2013 hatte die Personalvertretung des Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) einen Vorstellungabend für die Kandidaten, die der OGBL anlässlich der Sozialwahlen am 13. November 2013 vorschlägt, veranstaltet. Nachdem vier Redner, nämlich Marco Goelhausen, Präsident der Personaldelegation, Mars Di Bartolomeo, Gesundheitsminister, André Roeltgen, Generalsekretär des OGBL und Nora Back, Zentralsekretärin des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen das Wort ergriffen hatten, wurden die 32 Kandidatinnen und Kandidaten vorgestellt. Besonders hervorgehoben wurden die Wichtigkeit der Sozialwahlen und die künftigen Herausforderungen für die Arbeitnehmer im Spitalsektor. Der Abend verlief in angenehm geselliger Atmosphäre und ein Freundschaftstrunk beschloss die sympathische Veranstaltung.*



## Toute voix POUR l'OGBL est une voix POUR les conventions collectives de travail SAS et FHL!

Dans le secteur hospitalier, le secteur social et le secteur des soins, l'OGBL est depuis des années le syndicat numéro 1 du personnel, et ceci avec une majorité significative. Et pour cause!

Depuis des décennies, les délégués du personnel et les militants de l'OGBL s'engagent de manière conséquente pour la défense des intérêts de toutes les catégories de salariés dans ces secteurs, que ce soit dans l'économie domestique, le service technique, l'artisanat, l'administration, le secteur médico-technique ou encore dans le domaine des soins.

Ces dernières années, il a fallu défendre encore et encore les conditions salariales et professionnelles de tout le personnel de ce secteur contre les attaques des employeurs, mais aussi du gouvernement.

Avec ses plus de 7 000 membres, le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a contré chaque attaque lancée contre les dispositions des conventions collectives et s'est engagé pour que les intérêts de tout le personnel soient pris en compte.

Dans ce contexte, il faut rappeler encore une fois l'importance de maintenir le parallélisme de l'évolution salariale dans les conventions collectives SAS et FHL avec celle de la Fonction publique au Luxembourg.

Seul l'OGBL s'est engagé envers et contre tous de manière conséquente pour une politique salariale progressiste et juste dans les hôpitaux et dans l'ensemble du secteur de la santé et de l'action sociale au Luxembourg!

Les secteurs de la santé et de l'action sociale sont des services publics et non commerciaux offrant des prestations auxquelles tous les citoyens ont recours pendant toute leur vie. L'OGBL a toujours été le seul syndicat à défendre ce principe fondamental du secteur luxembourgeois de la santé et de l'action sociale.

**C'est la raison pour laquelle il est extrêmement important de continuer à renforcer l'OGBL!**

Centre thermal et de Santé de Mondorf-les-Bains

## Convention collective signée

Le 25 septembre 2013 a été signé la convention collective de travail (CCT) du Centre thermal et de Santé de Mondorf-les-Bains par la direction, l'OGBL en tant que syndicat majoritaire dans le secteur et le LCGB.

La CCT avait été dénoncée par les deux syndicats le 26 septembre 2008. Par la suite, le dialogue social a été en suspens pendant un certain moment, dû à des changements au niveau de la direction du Centre thermal et de Santé. Les négociations ont formellement repris en début 2012.

S'en suivaient des négociations longues et parfois conflictuelles, à cause de la situation financière difficile du Centre thermal et de Santé et à la remise en question des avantages conventionnels de la part de la direction.

**Les acquis des salariés ont été conservés**

Les syndicats ont réussi enfin à signer une CCT qui était dénoncée depuis 2008 et à défendre les acquis des salariés pour lesquels ces derniers ont longtemps lutté, à savoir:

- la durée hebdomadaire de travail de 38,5h;
- le système de carrières selon l'ancienneté avec annales et biennales;
- le pécule de fin d'année;
- la gratification et la gratification bis en cas de résultat positif;
- le droit au congé social a été renforcé.

De plus, les grilles de salaire ont été actualisées et de nouvelles carrières ont été créées pour les postes ne figurant pas encore dans les grilles de rémunération. La CCT prévoit par ailleurs un paragraphe qui stipule que la direction essaiera de mener les futures négociations avec la CNS de façon à éviter un agrandissement de l'écart entre les rémunérations du personnel de la Santé et le barème de la CCT FHL.

A également été introduit un article sur la protection des salariés en cas de harcèlement et de violence au travail. La nouvelle version de la CCT est une version coordonnée qui inclut tous les avenants signés dans les années antérieures et une simplification et mise à jour du texte par rapport à la nouvelle législation en vigueur. La CCT a une durée de 28 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2015.

Centre thermal et de Santé de Mondorf-les-Bains

## Kollektivvertrag unterschrieben

Der Kollektivvertrag für die Beschäftigten des Centre thermal et de Santé in Mondorf wurde am 25. September 2013 zwischen der Direktion, dem OGBL als federführender Gewerkschaft und dem LCGB unterschrieben.

Der Kollektivvertrag war am 26. September 2008 von den beiden Gewerkschaften gekündigt worden. Der soziale Dialog war danach eine Zeit lang unterbrochen, dies auf Grund von Änderungen in der Direktion des Centre thermal et de Santé. Anfang 2012 wurden die Verhandlungen wieder aufgenommen.

Es folgten lange und teilweise schwierige Verhandlungen, bedingt durch die angespannte finanzielle Lage des Centre thermal et de Santé und die Infragestellung der kollektivvertraglichen Errungenschaften seitens der Direktion.

**Die Errungenschaften der Beschäftigten bleiben erhalten**

Die Gewerkschaften konnten schlussendlich nach fünf Jahren einen Kollektivvertrag unterschreiben und erfolgreich die kollektivvertraglichen Errungenschaften erhalten.



tivvertraglichen Errungenschaften der Beschäftigten verteidigen, für welche diese jahrelang gekämpft haben:

- die wöchentliche Arbeitszeit von 38,5 Stunden;
- das Lohnsystem laut Betriebszugehörigkeit mit Annalen und Biennalen;
- die Jahresendzulage;
- die Gratifikation und Gratifikation bis im Falle eines positiven Resultats;
- das Recht auf Sozialurlaub wurde gestärkt.

Des Weiteren wurden die Gehaltstabellen aktualisiert und für Posten, die vorher noch nicht im Kollektivvertrag existierten, wurden Laufbahnen geschaffen. Ein Artikel des Kollektivvertrags sieht darüber hinaus vor, dass die Direktion sich dazu engagiert, dass sie bei den anstehenden Verhandlungen mit der CNS versuchen wird zu verhindern, dass der Unterschied zwischen den Gehältern des Gesundheitspersonals und des FHL-Personals weiter zunimmt.

Es wurde ebenfalls ein Artikel über den Schutz der Beschäftigten im Falle von Belästigung und Gewalt am Arbeitsplatz eingeführt. Der vorliegende Kollektivvertrag ist eine Neufassung, in der alle Zusatzabkommen die in vorherigen Jahren unterschrieben wurden, integriert wurden. Der Text wurde des Weiteren vereinfacht und der aktuellen Gesetzgebung angepasst. Der Vertrag hat eine Laufzeit von 28 Monaten, vom 1. September 2013 bis zum 31. Dezember 2015.

Croix Rouge HELP  
DOHEEM VERSUERGT

## Personaldelegierte ziehen Bilanz

Seit geraumer Zeit bietet die Personaldelegation jeden ersten Montag und jeden letzten Freitag im Monat im OGBL-Gebäude in Luxemburg-Stadt Sprechstunden an, um den Arbeitskollegen eine weitere Möglichkeit zu geben Kontakt mit ihr aufzunehmen. Beim letzten Treffen zogen die Delegierten Bilanz über ihre Arbeit während der vergangenen Monate und Jahre und sprachen über die laufenden und die noch geplanten Projekte.

### Claudine Ponath

Es ist schon mein zweites Mandat als Personaldelegierte. Was mich hauptsächlich dazu bewegte diese Arbeit als Vizepräsidentin anzunehmen sind die Ungerechtigkeiten aber auch die Respektlosigkeiten jeglicher Art, denen wir allerseits ausgesetzt sind. Es ist sehr wichtig, dass man seine Meinung vertreten kann und sich nicht scheuen muss, diese auch in den entsprechenden Momenten zu äußern. Meine Hauptmotivation ist es die Menschlichkeit zu erhalten und die Arbeitsbedingungen zu verbessern. Die Erfahrungen der letzten Jahre sind insgesamt sehr positiv dank der ausgezeichneten Zusammenarbeit mit den Delegationskollegen sowie dem OGBL und dementsprechend werden wir sie in Zukunft gewinnbringend nutzen können.

Wir haben in den letzten Jahren viel umgesetzt. Nennen wir als Beispiel die Abschaffung der „Franchise“ der Betriebswagen und die gemeinsame Überarbeitung der „Carpolicy“ mit der Direktion.

Eine andere große Herausforderung ist die genaue Festlegung der Arbeitsbereiche der verschiedenen Berufe, wie zum Beispiel des „aide-soignant“ oder „infirmier“, wo wir

immer wieder Unregelmäßigkeiten und Überschneidungen feststellen. Durch diese Vermischung kommt es notgedrungen zu Überarbeitung und erhöhtem Druck. Hier müssen wir in der Tat feststellen, dass ein durchkalkuliertes Sparprogramm durchgeführt wird, um die finanziellen Kosten einzuschränken.

Unser Ziel ist es unsere begonnene Arbeit weiterzuführen und dies noch intensiver. Zudem hat die Erfahrung uns gelehrt, dass wir unsere Arbeit als Personaldelegierte mit größtem Nachdruck ausüben müssen und uns nicht mehr mit Floskeln oder Versprechungen zufrieden geben dürfen. Unsere Hauptarbeit besteht eben genau darin, unsere Kollegen zu informieren, sei es durch Gespräche oder mittels Dokumenten, welche unsere Gewerkschaft, der OGBL, uns zur Verfügung stellt. Des Weiteren gilt es die Arbeitskollegen zu beraten und ihre Interessen bestmöglich zu vertreten.

### Marie-Anne Scalise

Auch bei mir handelt es sich um ein zweites Mandat. Mein Hauptziel war und ist es die Probleme direkt und vor Ort mitzubekommen und sie der Direktion zur Lösung weiterzuvermitteln. Leider ist die Direktion nicht immer über alle Probleme auf dem Laufenden. Für das kommende Mandat habe ich die Entscheidung getroffen, mein Mandat über den OGBL fortzuführen, da durch die sehr professionelle Betreuung und die konkrete Hilfe des OGBL die Umsetzung gemeinsamer Projekte möglich war.

### Marc Steffes

Ich bin seit mehreren Mandaten als Präsident der Personaldelegation dabei. Weshalb ich mich für die Delegationsarbeit entschied? In der Schule erlebte ich bereits Ungerechtigkeiten, dies setzte sich dann in meinem Berufsleben fort.

*suite après le dossier Elections sociales*

 **OGB·L**



Constructeur d'avenir.  
Mir maachen Zukunft.



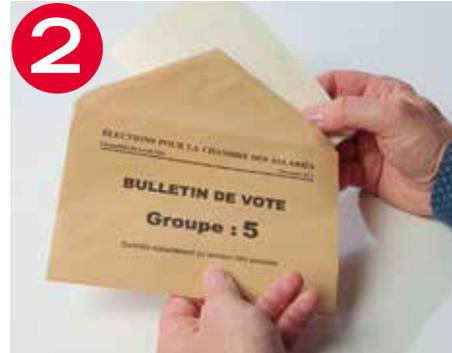
**SOZIALWAHLEN // ELECTIONS SOCIALES**

# Que faire avec votre bulletin de vote? Was tun mit Ihrem Wahlzettel?



Votez pour l'OGBL, liste 1, ou pour les candidates et candidats de l'OGBL de votre choix!

*Stimmen Sie OGBL, Liste 1, oder die OGBL-Kandidatinnen und Kandidaten ihrer Wahl!*



Pliez le bulletin, à angle droit, et placez-le dans l'enveloppe neutre que vous devez fermer ensuite!

*Falten Sie den Stimmzettel auf die Hälfte und stecken Sie ihn in den neutralen Umschlag, den Sie dann verschließen müssen!*



Signez à l'endroit indiqué sur l'enveloppe de renvoi portant l'adresse du président du bureau électoral!

*Unterschreiben Sie den Rücksendeumschlag, der die Adresse des Vorsitzenden des Wahlbüros trägt, an der vorgesehenen Stelle!*



Placez l'enveloppe neutre dans l'enveloppe de renvoi et fermez-la!

*Legen Sie den neutralen Umschlag in den Rücksendeumschlag und schließen Sie diesen!*



Renvoyez l'enveloppe par le simple dépôt dans la boîte aux lettres la plus proche, au Luxembourg ou dans votre pays de résidence, et cela dans un délai suffisant pour qu'elle puisse parvenir au président du bureau électoral pour le 13 novembre 2013 (la date du jour du scrutin) au plus tard.

*Werfen Sie den Umschlag rechtzeitig in einen Briefkasten Ihrer Wahl – in Luxemburg oder in Ihrem Wohnsitzland – damit er den Vorsitzenden des Wahlbüros spätestens am Wahltag (d.h. am 13. November 2013) erreicht.*

**Le port est payé par le destinataire, également à partir de l'étranger.**

***Das Porto zahlt der Empfänger, auch wenn der Umschlag im Ausland abgesandt wird.***

## Sommaire

## Inhalt

Appel à tous les salariés et retraités	4	<i>Appell an alle Arbeitnehmer und Rentner</i>	5
Les candidats de l'OGBL	6	<i>Die Kandidaten des OGBL</i>	6
Comment voter?	16	<i>Wie wird gewählt?</i>	17

VOTEZ | WÄHLEN SIE

LISTE



**1**

**OGBL |**  
**Constructeur d'avenir**  
**Mir maachen Zukunft**

# Appel à tous les salariés et retraités

En novembre de cette année auront lieu les élections pour la Chambre des salariés.

Quelque 430 000 salariés et retraités peuvent participer à ces élections, peu importe qu'ils soient de nationalité luxembourgeoise ou autre, peu importe aussi qu'ils habitent au Luxembourg ou à l'étranger, la seule chose qui compte c'est qu'ils travaillent au Grand-Duché ou qu'ils touchent une pension luxembourgeoise.

La Chambre des salariés doit donner son avis sur tous les projets de loi déposés au Parlement luxembourgeois. Elle désigne les représentants des salariés actifs ou pensionnés dans les organes directeurs des institutions de la Sécurité sociale comme la Caisse nationale de santé et la Caisse nationale d'assurance pension.

La Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) est issue en 2008 de la fusion de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés. Lors des élections en 2008, l'OGBL a obtenu 36 des 60 sièges et assure de ce fait la présidence de la CSL. La fusion a bien réussi, la nouvelle Chambre des salariés est devenue une institution solide, financièrement saine et forte de collaborateurs compétents. Elle offre de nombreux services et fournit un appui important au travail syndical. Cette brochure donne un bref aperçu du travail accompli jusqu'à maintenant. Nous y présentons également nos candidates et candidats ainsi que nos priorités programmatiques.

Nous voulons continuer notre action dans l'intérêt des salariés et retraités à la Chambre des salariés, à la Caisse nationale de santé, à la Caisse nationale d'assurance pension. Voilà pourquoi nous avons besoin de votre soutien.

Mais il y a bien plus en jeu lors de ces élections.

Depuis 2008, nous sommes en pleine crise économique qui a entretemps évolué en crise sociale. Cette crise, qui n'a pas été causée par les salariés et retraités, ni par leurs salaires, pensions et prestations sociales, sert aussi au Luxembourg de prétexte pour s'attaquer à notre Etat social, nos acquis sociaux. Il s'agit plus que jamais de défendre nos droits sociaux, nos emplois et nos salaires. L'OGBL mène ce combat de défense, il représente la force motrice de l'action syndicale. Politique et patronat vont donc analyser en détail le résultat du scrutin. Renforcer l'OGBL signifie fortifier la position syndicale au Luxembourg, alors que renforcer les syndicats minoritaires ou sectoriels équivaut à affaiblir l'influence syndicale globale.

L'OGBL a prouvé au cours des dernières années qu'il a des idées, qu'il est capable de présenter des propositions et des alternatives.

L'OGBL a également démontré, qu'il peut être une force d'opposition, qu'avec lui il n'y aura ni faux compromis ni consensus à tout prix.

C'est grâce à cette politique, la force et le poids de l'OGBL que, malgré quelques revers, nos acquis sociaux ont pu être sauvegardés.

Ainsi, nous appelons à exercer pleinement votre droit de vote et à voter pour l'OGBL.



André Roeltgen  
Secrétaire général



Jean-Claude Reding  
Président



Jean-Claude  
Reding

# Appell an alle Arbeitnehmer und Rentner

Im November dieses Jahres finden die Wahlen zur Arbeitnehmerkammer statt.

430.000 Arbeitnehmer und Rentner können an dieser Wahl teilnehmen. Dabei ist es unwichtig, ob sie die luxemburgische Nationalität oder eine andere Nationalität haben, ob sie in Luxemburg wohnen oder im Ausland, wichtig ist bloß, dass sie in Luxemburg arbeiten oder eine luxemburgische Rente beziehen.

Die Arbeitnehmerkammer muss zu allen Gesetzesentwürfen, die dem luxemburgischen Parlament vorgelegt werden und die die aktiven und pensionierten Arbeitnehmer betreffen, ihr Gutachten abgeben. Sie wählt die Vertreter der aktiven und pensionierten Arbeitnehmer in den Vorständen der Sozialversicherungen, unter anderem der Caisse nationale de santé und der Caisse nationale d'assurance pension.

Die Arbeitnehmerkammer (Chambre des salariés du Luxembourg – CSL) ist 2008 aus der Fusion der Arbeiterkammer und der Angestelltenkammer entstanden. Bei den Wahlen 2008 hat der OGBL 36 von 60 möglichen Sitzen erhalten und die Führung der CSL übernommen. Die Fusion ist gelungen, die neue Arbeitnehmerkammer ist eine starke, finanziell gesunde Institution, die auf kompetente Mitarbeiter zurückgreifen kann. Sie bietet zahlreiche Dienstleistungen an, sie ist eine wichtige Stütze für die gewerkschaftliche Arbeit. In dieser Broschüre geben wir einen kurzen Überblick über die geleistete Arbeit. Darin stellen wir auch unsere Kandidatinnen und Kandidaten und unsere programmatischen Schwerpunkte vor.

Wir wollen unsere Arbeit im Interesse der Arbeitnehmer und Rentner in der Arbeitnehmerkammer, in der Krankenkasse, in der Pensionsversicherung weiterführen. Deshalb brauchen wir Eure Unterstützung.

Es geht aber bei dieser Wahl um mehr.

Seit 2008 befinden wir uns in einer Wirtschaftskrise, die sich zu einer Sozialkrise ausgewachsen hat. Auch in Luxemburg wird diese Krise, die nicht von den Arbeitnehmern und den Rentnern, nicht von ihren Löhnen, ihren Renten und Sozialleistungen verursacht wurde, benutzt, um unseren Sozialstaat, unsere sozialen Errungenschaften anzugreifen. Es geht mehr denn je um die Verteidigung unserer sozialen Rechte, unserer Arbeitsplätze und unserer Einkommen. Der OGBL führt diesen Verteidigungskampf, er ist der Motor der gewerkschaftlichen Aktion. Deshalb werden Politik und Patronat den Ausgang dieser Wahlen sehr genau analysieren. Eine Stärkung des OGBL wird die Gewerkschaftsposition in Luxemburg stärken, eine Stärkung minoritärer oder sektorieller Gewerkschaften wird die Gewerkschaftsposition schwächen.

Der OGBL hat in den letzten Jahren gezeigt, dass er Ideen, Vorschläge, Alternativen hat.

Der OGBL hat in den letzten Jahren auch gezeigt, dass er Widerstand leisten kann, dass er nicht für Kompromisse und Konsens um jeden Preis zu haben ist.

Diese Politik, die Stärke und der Einfluss des OGBL haben dazu geführt, dass wir trotz verschiedener Rückschläge, unsere sozialen Errungenschaften verteidigen konnten.

Deshalb rufen wir Sie auf, ihr Wahlrecht zu nutzen und den OGBL zu wählen.



André  
Roeltgen

André Roeltgen  
Generalsekretär

Jean-Claude Reding  
Präsident

## 1 | Groupe 1 - Sidérurgie Gruppe 1 - Stahlindustrie



**Agostinelli**  
Carlo  
ArcelorMittal  
Belval



**Cougouille**  
Michel  
ArcelorMittal  
Rodange



**Di Donato**  
Antonio dit Tun  
ArcelorMittal  
Belval



**Ferrai**  
Samuel  
ArcelorMittal  
Differdange



**Guenther**  
Alain  
ArcelorMittal  
Schifflange



**Hozay**  
Marylène  
ArcelorMittal  
Administration centrale



**Papandrea**  
Francesco dit Franco  
ArcelorMittal  
Belval



**Rota**  
Emile  
ArcelorMittal  
Administration centrale



**Thill**  
Alain  
ArcelorMittal  
Differdange



**Zanon**  
Angelo  
ArcelorMittal  
Administration centrale

VOTEZ | WÄHLEN SIE

LISTE



1

OGBL |  
Constructeur d'avenir  
Mir maachen Zukunft

## 2 | Groupe 2 - Autres industries Gruppe 2 - Sonstige Industriebetriebe



**Alvarez Feijoo**  
Albert  
Ceratizit



**Alves Gouveia**  
Elisabete  
Elth



**Berettini**  
Walter  
Husky Injection Molding  
Systems



**Birrou-Lopez**  
Mireille  
John Zink International  
Luxembourg



**Chevigné**  
Daniel  
Tarkett GDL



**Collin**  
Vincent  
Guardian Luxguard



**Delleré**  
Jean-Claude  
Goodyear



**Flick**  
Philippe  
Goodyear



**Haas**  
Pierre  
DuPont de Nemours



**Heizmann-Tosi**  
Mireille  
Eurofoil Luxembourg



**Leeman**  
Laurence  
Goodyear



**N'guyen**  
Pascal  
Goodyear



**Reichling**  
Nico  
DuPont de Nemours



**Schmitt**  
Ralf  
Euro-Composites



**Schwitalla**  
Marcel  
Guardian Automotive Europe



**Szmidt**  
Jean  
Guardian Luxguard II

## 3 | Groupe 3 - Construction Gruppe 3 - Bausektor



**Collin**  
Jean-Luc  
Socom



**Da Silva Bento**  
Manuel  
CDCL



**Ferreira Ventura**  
Alfredo  
Wiesen-Piront Constructions



**Manenti**  
Philippe  
Soludec



**Mendes Da Costa**  
Jorge Manuel  
CDCL



**Mestre**  
Franck  
Dalkia



**Müller**  
Wolfgang  
Paul Wagner et Fils



**Nunes Pinto**  
José  
Soludec



**Simões Lopes**  
Paolo Jorge  
Soludec



**Valerio Horto**  
Artur  
Tralux



**Wellens**  
Albert  
CLE



**Wlasiok**  
Jean  
Paul Wagner et Fils

VOTEZ | WÄHLEN SIE

LISTE



1

OGBL |  
Constructeur d'avenir  
Mir maachen Zukunft

## 4 | Groupe 4 - Services financiers et intermédiation financière Gruppe 4 - Finanzsektor



**Azzolin**  
Jean-Marie  
BGL BNP Paribas



**Boissot**  
David  
State Street Bank Luxembourg



**Brenner**  
Claude  
BNP Paribas Securities  
Services



**Dorst**  
Bernd  
RBC Investor Services Bank



**Frey**  
Jean Didier  
Vivium – P&V Assurances



**Gemeinhardt**  
Marc  
Clearstream



**Heirend**  
Claude  
BGL BNP Paribas



**Hoffmann**  
Pascale  
BIL



**Lach**  
Thierry  
RBC Investor Services Bank



**Magliulo**  
Marcello  
BIL



**Montenero**  
Daniele  
KBL European Private Bankers



**Nonnenmacher**  
Sophie  
Banque privée Edmond de  
Rothschild Luxembourg



**Panza**  
Tommaso  
BIL



**Raccogli**  
Danielle  
BGL BNP Paribas



**Schimoff**  
Serge  
BIL



**Steinhäuser**  
Denise  
BGL BNP Paribas

## **5** | **Groupe 5 - Secteur des services et des autres branches** **Gruppe 5 - Dienstleistungssektor und sonstige Unternehmen**



**Alves Da Silva**  
ép. **Azevedo Dos Santos**  
Maria Das Dores  
Nettoservice



**Ayadi**  
Toni  
Sodexo Luxembourg



**Breuskin**  
Marcel  
Voyages Ecker



**De Jesus Gonçalves**  
José Luis  
Mercedes-Benz Luxembourg



**De Oliveira Borges**  
Helder  
Luxair



**Desheulles**  
Denis  
Auchan Luxembourg



**Emeringer**  
Norbert  
Delphi Automotive Systems  
Luxembourg



**Gattullo ép. Rolando**  
Rachelle  
Cora



**Gosselin**  
Jérôme  
G4S Luxembourg



**Haentges**  
Suzette dite Suzi  
Cactus



**Hernandez**  
Marie-Jeanne  
Dussmann Service



**Jacquemart**  
Stéphane  
CRP Henri Tudor



**Krier**  
Joël  
Cargolux



**Lombardi**  
Sylvie  
CFL Multimodal



**Massaro**  
Davide  
Cargolux Airlines International



**Mucciante**  
Virginie  
Université du Luxembourg



**Neige**

Eric

Eurest Luxembourg



**Nickels**

Alain

WSA



**Oliveira Ferreira**  
**ép. Ferraz Gomes Correia**

Marina

Hornbach Luxembourg



**Ourth**

Patrick

Cactus



**Pierrard**

Philippe

Cactus



**Reding**

Jean-Claude

OGBL



**Roeltgen**

André

OGBL



**Schneider**

Gérard

RTL Group



**Schuler-Vandeputte**

Annette

Luxair



**Struwe**

Rolf Marwin

Arthur Welter Transports



**Trauffer**

Denise

Bram Zweigniederlassung der  
Konen Bekleidungshaus KG



**Wolff**

Jean-Claude

Radio 100,7

VOTEZ | WÄHLEN SIE

LISTE



1

OGBL |  
Constructeur d'avenir  
Mir maachen Zukunft

**6** | **Groupe 6** - Administration publique et entreprises à caractère public du secteur des communications, de l'eau et de l'énergie  
**Gruppe 6** - Öffentlicher Dienst, öffentliche Betriebe im Bereich Kommunikation, Wasser und Energie



**Becker**  
Edmond

Administration des Ponts et Chaussées



**Gilbertz**  
André

Enovos Luxembourg



**Persico**  
Alain dit Sing

Administration communale de Sanem



**Reuter**  
Georges

Enovos Luxembourg



**Scheitler**  
René

Administration communale d'Esch-sur-Alzette



**Scholzen**  
Guy

Administration des Ponts et Chaussées



**Vitali**  
Sandy

Administration communale d'Esch-sur-Alzette



**Weyland**  
Nico

Servior

VOTEZ | WÄHLEN SIE

1

LISTE



OGBL |

Constructeur d'avenir  
Mir maachen Zukunft

## 7 | Groupe 7 - Santé et action sociale Groupe 7 - Gesundheits- und Sozialwesen



**Becker**  
Nathalie  
Hëllef Doheem



**Becker**  
Paul  
Centre Hospitalier du Nord



**Dadario**  
Steve  
Croix-Rouge luxembourgeoise



**Demaret-Monte**  
Fabia  
Fondation Kannersclass



**D'Herbais de Thun**  
Michel  
Arcus



**Fickinger**  
Alain  
Centre Hospitalier de Luxembourg



**Goelhausen**  
Marco  
Centre Hospitalier Emile Mayrisch



**Hoffmann**  
Léonie  
Centre Hospitalier Emile Mayrisch



**Jansa**  
Sylvie  
ZithaKlinik



**Klein**  
Thomas  
Clinique Sainte-Marie



**Moes-Thomé**  
Chantal  
Centre Hospitalier du Kirchberg



**Van Hackendover**  
Myriam  
Servior

## **9** | **Groupe 9** - Bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité **Gruppe 9** - Bezieher einer Alters- oder Erwerbsunfähigkeitsrente



**Anen**  
Edmée  
pensionnée (Amiperas)



**Da Conceição Azevedo**  
Carlos Manuel  
pensionné  
(Greiveldinger Exploitation)



**Fettes**  
Guy  
pensionné  
(DuPont de Nemours)



**Gales**  
Fernand  
pensionné (BGL BNP Paribas)



**Hübsch**  
Fernand  
pensionné (Arbed)



**Kremer**  
Henri  
pensionné (Paul Wurth)



**Leblond-Reuter**  
Marie-Jeanne  
pensionnée  
(Socclair Equipements)



**Marques De Paiva**  
Americo  
pensionné (Bonaria et fils)



**Pasqualoni**  
Fernand  
pensionné (ArcelorMittal)



**Pizzaferrri**  
René  
pensionné (OGBL et CSL)



**Schnarrbach**  
Wolfgang  
pensionné (Dometic)



**Trentecuisse**  
Jean-Claude  
pensionné (ArcelorMittal)

# TOUT SAVOIR ET TOUT VOIR SUR LES ÉLECTIONS SOCIALES!

Les listes, les candidates et candidats et les résultats sur  
[www.electionssociales2013.lu](http://www.electionssociales2013.lu)



# SOZIALWAHLEN: ALLES AUF EINEN BLICK!

Die Listen, die Kandidatinnen und Kandidaten und die Resultate auf  
[www.sozialwahlen2013.lu](http://www.sozialwahlen2013.lu)

# Comment voter?

Voter est un droit, profitez-en! Et attention aux délais postaux, votez le plus vite possible!

## Comment se déroule le vote?

Les élections pour la Chambre des salariés se font par correspondance. Le bulletin de vote doit être arrivé au bureau de vote le 13 novembre 2013. Chaque électeur élit ses représentants dans le groupe socioprofessionnel dont il fait partie.

Au cours du mois d'octobre, et au plus tard le 6 novembre, chaque électeur reçoit par simple lettre postale son bulletin de vote avec les instructions pour les élections.

Le bulletin de vote se trouve dans une première enveloppe, dite enveloppe neutre, laissée ouverte et portant l'indication « élections pour les chambres professionnelles, loi du 4 avril 1924 » ainsi que la désignation de la chambre et du groupe sectoriel concerné.

Une deuxième enveloppe, dite enveloppe de renvoi, également ouverte, est jointe à l'envoi et porte l'adresse du président du bureau de vote ainsi que le numéro d'inscription sur la liste électorale.

Le tout est contenu dans une troisième enveloppe adressée à l'électeur, dont vous n'aurez plus besoin pour le vote.

## Comment se présente le bulletin de vote?

Les bulletins de vote indiquent les numéros et dénominations des listes ainsi que les noms et prénoms des candidats. La liste de l'OGBL porte le n°1 sur tous les bulletins de vote.

## Combien de voix peut-on attribuer?

Chaque électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de représentants effectifs et suppléants à élire dans son groupe sectoriel.

## Votez utile!

Il est important qu'un maximum de salariés participe aux élections.

Participez au vote, vous aussi! Vous défendez ainsi activement vos propres intérêts et ceux de tous les salariés.

Une large participation aux élections renforce la position des nouveaux membres de la Chambre des salariés.



# Wie wird gewählt?

Wählen ist ein Recht, nutzen Sie dieses! Achten Sie auf die Fristen bei der Post, geben Sie Ihre Stimme schnellstmöglich ab!

## Wie läuft die Wahl ab?

Die Wahlen zur Arbeitnehmerkammer erfolgen per Briefwahl. Der Stimmzettel muss bis zum 13. November 2013 im Wahlbüro eingegangen sein. Jeder Wähler wählt seine Vertreter innerhalb der eigenen Berufsgruppe.

Im Laufe des Monats Oktober, spätestens jedoch am 6. November, erhält jeder Wahlberechtigte per Postsendung seinen Stimmzettel mit einer Anleitung zur Stimmabgabe.

Der Stimmzettel liegt im ersten Umschlag, der „neutraler Umschlag“ genannt wird. Er ist offen und trägt die Aufschrift „élections pour les chambres professionnelles, loi du 4 avril 1924“ (Wahlen der Berufskammern, Gesetz vom 4. April 1924) sowie die Bezeichnung der Kammer und der Berufsgruppe, in der man wählen soll.

Der Sendung liegt ein zweiter, ebenfalls offener Umschlag bei. Dieser trägt die Adresse des Präsidenten des Wahlbüros sowie die Anmelde Nummer auf der Wählerliste.

Alle Unterlagen sind in einem dritten Umschlag enthalten, der an den Wähler adressiert ist, für die Wahl selbst aber nicht mehr benötigt wird.

## Wie sieht der Stimmzettel aus?

Auf den Stimmzetteln sind Nummer und Bezeichnung der Listen vermerkt sowie Namen und Vornamen der Kandidaten. Die Liste des OGBL ist auf allen Stimmzetteln die Liste 1.

## Wieviele Stimmen sind zu vergeben?

Jeder Wähler verfügt über so viele Stimmen wie es in seiner Berufsgruppe effektive und stellvertretende Mitglieder zu wählen gibt.

## Wählen Sie sinnvoll!

Es ist wichtig, dass möglichst viele Arbeitnehmer wählen. Bitte beteiligen auch Sie sich an der Wahl. Sie verteidigen damit aktiv Ihre eigenen Interessen und die aller Arbeitnehmer. Eine hohe Wahlbeteiligung stärkt die neuen Vertreter in der Arbeitnehmerkammer.

Groupe 1	salariés de la sidérurgie	10 voix
Groupe 2	salariés des autres industries	16 voix
Groupe 3	salariés de la construction	12 voix
Groupe 4	salariés du secteur financier	16 voix
Groupe 5	salariés du secteur des services et des autres secteurs non spécifiés	28 voix
Groupe 6	salariés des administrations et entreprises publiques des domaines de la communication, de l'eau et de l'énergie	8 voix
Groupe 7	salariés du secteur de la santé et de l'action sociale	12 voix
Groupe 9	bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité	12 voix

## Votez OGBL!

Afin que l'OGBL gagne les élections pour la Chambre de salariés, donnez toutes vos voix à la liste 1.

Ne dispersez en aucun cas vos voix sur différentes listes!

Il y a deux méthodes pour voter l'OGBL:

### Méthode 1 - Voter pour la liste 1

**Noircir le cercle ou marquer une croix (x ou +) dans le cercle au-dessus de la liste OGBL, liste 1.**

Vous attribuez ainsi l'intégralité de vos voix à la liste de l'OGBL, ce qui revient à l'attribution d'une voix à chaque candidate et candidat de cette liste.

### Méthode 2 - Voter pour les candidats de la liste 1

**Attribuer une ou deux voix à des candidates et candidats de la liste 1 de l'OGBL, en plaçant une croix (x ou +) dans l'une ou les deux cases réservées à cet effet derrière les noms des candidats. Chaque croix ainsi inscrite vaut une voix, un suffrage.**

Pour que l'OGBL puisse bénéficier de la totalité des voix, vous devez attribuer aux candidates et candidats de l'OGBL toutes les voix dont vous disposez.

Attention: Vous avez à votre disposition autant de voix qu'il y a des candidats sur la liste 1 de l'OGBL. Ne donnez en aucun cas plus de voix que vous n'en avez!

Vous ne devez pas non plus mélanger les deux méthodes de voter : il ne faut pas noircir le cercle en tête de la liste et donner des voix individuelles aux candidats. Sinon votre bulletin sera nul et ne comptera pas. Pour tester, vous pouvez utiliser le simulateur de vote sur [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu).

## Que faire avec le bulletin de vote?

Après avoir exprimé votre vote, pliez le bulletin en deux et mettez-le dans l'enveloppe neutre. Fermez cette enveloppe (contenant le bulletin de vote) et placez-la dans l'enveloppe de renvoi qui porte l'adresse du président du bureau électoral.

Apposez ensuite votre signature à l'endroit prévu à cette fin sur l'enveloppe, fermez l'enveloppe et expédiez-la suffisamment tôt afin qu'elle parvienne au président du bureau électoral le jour de l'élection au plus tard (le 13 novembre 2013).

Le port est payé par le destinataire.

### Checklist

- Ne donnez pas plus de voix qu'il y a de candidats à élire dans votre groupe sectoriel
- Ne mettez aucune marque quelconque sur le bulletin de vote
- Mettez votre bulletin de vote, comme décrit ci-dessus, dans les deux enveloppes et signez sur l'enveloppe extérieure
- Renvoyez votre bulletin de vote à temps

Gruppe 1	der Stahlindustrie angehörende Arbeitnehmer	10 Stimmen
Gruppe 2	anderen Industrien angehörende Arbeitnehmer	16 Stimmen
Gruppe 3	dem Baugewerbe angehörende Arbeitnehmer	12 Stimmen
Gruppe 4	dem Finanzsektor angehörende Arbeitnehmer	16 Stimmen
Gruppe 5	dem Dienstleistungssektor und nicht speziell aufgeführten Bereichen angehörende Arbeitnehmer	28 Stimmen
Gruppe 6	der öffentlichen Verwaltung und öffentlichen Betrieben aus den Bereichen Kommunikation, Wasser- und Energieversorgung angehörende Arbeitnehmer	8 Stimmen
Gruppe 7	dem Gesundheits- und Sozialwesen angehörende Arbeitnehmer	12 Stimmen
Gruppe 9	Bezieher einer Alters- oder Erwerbsunfähigkeitsrente	12 Stimmen

## Wählen Sie OGBL!

Damit der OGBL die Wahlen für die Arbeitnehmerkammer gewinnt, geben Sie all Ihre Stimmen der Liste 1. Verteilen Sie Ihre Stimmen nicht auf verschiedene Wahllisten!

Es gibt zwei Methoden, OGBL zu wählen:

### Methode 1 - Liste 1 wählen

**Den Kreis über der Liste des OGBL, Liste Nummer 1, schwärzen oder ankreuzen (x oder +).**

So erteilen Sie die Gesamtzahl Ihrer Stimmen der OGBL-Liste, was bedeutet, dass Sie jedem Kandidaten und jeder Kandidatin dieser Liste je eine Stimme geben.

### Methode 2 - Kandidaten der Liste 1 wählen

**Den Kandidaten und Kandidatinnen der Liste 1 des OGBL eine oder zwei Stimmen geben, indem Sie ein Kreuz (x oder +) in eines oder die beiden Felder hinter dem Namen des Kandidaten oder der Kandidatin setzen. Jedes Kreuz ist eine Stimme wert.**

Damit der OGBL in den Genuss der Gesamtzahl der Stimmen kommt, müssen Sie, bei dieser Vorgehensweise, den Kandidaten und Kandidatinnen des OGBL die vollständige Anzahl der Ihnen zur Verfügung stehenden Stimmen erteilen.

**Achtung:** Sie haben so viele Stimmen wie Kandidaten auf der Liste 1 des OGBL stehen. Sie dürfen keinesfalls mehr Stimmen vergeben als Ihnen zur Verfügung stehen. Sie können auch nicht gleichzeitig den Kreis

über der Liste schwärzen und einzelne Stimmen an die Kandidaten verteilen! Ansonsten ist Ihr Wahlzettel ungültig. Sie können gerne den Wahlsimulator auf [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu) benutzen um zu testen.

## Wohin mit dem Stimmzettel?

Falten Sie nach der Stimmabgabe den Stimmzettel auf die Hälfte und stecken ihn in den neutralen Umschlag. Verschließen Sie diesen Umschlag mit dem Stimmzettel und stecken Sie ihn in den Rücksendeumschlag, der die Adresse des Vorsitzenden des Wahlbüros trägt. Unterschreiben Sie dann an der dafür vorgesehenen Stelle auf dem Umschlag, verschließen Sie den Umschlag und senden Sie ihn rechtzeitig ab, damit er den Vorsitzenden des Wahlbüros spätestens am Wahltag (d.h. am 13. November 2013) erreicht.

Das Porto zahlt der Empfänger.

## Checkliste

- Nicht mehr Stimmen vergeben als Kandidaten in Ihrer Berufsgruppe zu wählen sind
- Keinerlei Kennzeichnung auf dem Stimmzettel anbringen
- Stimmzettel wie beschrieben in beide Umschläge stecken und auf dem äußeren Umschlag unterschreiben
- Stimmzettel rechtzeitig abschicken



Constructeur d'avenir.  
Mir maachen Zukunft.



NOVEMBER // NOVEMBRE

2013

SOZIALWAHLEN // ELECTIONS SOCIALES

Als Präsident der Personaldelegation wurde mir bewusst, dass es möglich ist dagegen anzugehen. Dieses Wissen und das Gefühl etwas erreichen zu können, geben mir den Auftrieb diese Arbeit weiterzuführen. Zwischen 2003 und 2008 haben wir bereits die Organisation der Arbeitspläne überarbeitet, da diese sehr chaotisch war. Dank des Einsatzes der Personaldelegation wurde die Gestaltung und Organisation der Arbeitspläne den Bestimmungen des Arbeitsgesetzes und Kollektivvertrags SAS angepasst. Zudem ist es uns wichtig nicht nur kollektiv zu arbeiten sondern auch Ansprechpartner für jeden Einzelnen zu sein. 75% meiner Arbeit als Personaldelegierter besteht aus Zuhören, Beraten und Begleiten.

Unsere nächsten Projekte sind nun die Einführung des „RTS“ und die Überprüfung der verschiedenen Arbeitsverträge, hauptsächlich der Teilzeit-Arbeitsverträge.

#### **Jean-Michel Barberio**

Es ist mein erstes Mandat als Sicherheitsdelegierter. Anfangs gab es Probleme diese Funktion auf allen Ebenen auszuüben und es erfordert Geduld den Anforderungen gerecht zu werden. Deswegen beabsichtige ich während der kommenden fünf Jahre meine in diesem Mandat gesammelten Erfahrungen konkret einzubringen.

#### **Stefan Roth**

Es ist auch mein erstes Mandat als Sicherheitsdelegierter. Ich habe mich damals für dieses spezifische Mandat entschieden, weil ich gerne für die Sicherheit und Gesundheit meiner Kollegen eintreten wollte. Meiner Meinung nach hat jeder das Recht auf Gesundheit und es sollte alles getan werden, damit jeder diese bis zur Pension bewahren kann. Diesbezüglich sollte es möglich sein keiner Gefährdung am Arbeitsplatz ausgesetzt zu sein und

adäquat seinen Körper schützen zu können.

Als Sicherheitsdelegierte haben wir für das kommende Mandat vor, den Schwerpunkt auf die Erkennung der Erkrankungsursachen zu legen. Es gilt zu untersuchen wo und wann, mental, psychisch oder physisch, die Probleme entstehen, um dann durch eine genaue Analyse Lösungsansätze zu finden.

#### **Marie-Christine Bruxmeier**

Ich bin Gleichstellungsdelegierte und im zweiten Mandat tätig. Die Arbeit der Personaldelegierten ist sehr vielseitig und interessant. Ein solches Mandat bietet die Möglichkeit der Direktion Probleme auf neutraler Ebene zu unterbreiten. Es befähigt mich auch Vorschläge, Forderungen und Reklamationen zu formulieren, die dann eventuell gemeinsam umgesetzt beziehungsweise gelöst werden können. Da ich bereits sehr wichtige Erfahrungen gesammelt habe und diese Arbeit mich sehr interessiert, gedenke ich diese auch weiterzuführen.

#### **Tania Marting**

Ich bin sehr motiviert meine Arbeit als Personaldelegierte weiterzuführen. Mein Ziel ist es den Kollegen in schwierigen Situationen zur Seite zu stehen und Fragen zu beantworten, aber auch Forderungen gegenüber der Direktion zu vertreten und durchzusetzen. Kurz, es ist mir wichtig ein gesundes und angenehmes Arbeitsklima zu schaffen.

*Zog Bilanz Irène Schortgen,  
Gewerkschaftssekretärin.*



## **Plan hospitalier 2014 Garantir l'accès universel à des services de qualité!**

Le 16 octobre 2013, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mars di Bartolomeo a accordé une entrevue d'urgence au Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL concernant l'avant-projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national 2014.

Vu la priorité portée à la qualité du secteur de santé et à l'accès équitable de tous les citoyens à des soins hospitaliers de qualité, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL accorde une grande importance au projet de règlement grand-ducal en question.

En premier lieu, le ministre a mis en avant trois éléments clés de la planification hospitalière future garantissant une plus grande transparence, à savoir l'importance qu'il accorde à une documentation médicale plus pointue et efficace, une accentuation sur une prise en charge plus ambulatoire et le besoin de concentration des ressources par le biais de centres de compétences dans le secteur hospitalier.

Les représentants syndicaux ont marqué leur accord sur ces points et ont répété leur demande d'être associés à l'élaboration de ces projets en tant que représentants de l'avis des réels experts du terrain, à savoir de tous les professionnels de santé.

### **L'OGBL revendique la protection de l'emploi dans le secteur hospitalier**

Ensuite, le projet de plan hospitalier pour 2014 prévoit d'un côté une réduction du nombre de lits dans tous les hôpitaux de 2014 à 2018 et d'un autre côté l'augmentation des capacités ambulatoires. Dans ce contexte, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL



revendique que les emplois dans le secteur hospitalier soient absolument maintenus et garantis.

Ainsi, le syndicat professionnel rejette formellement la remise en question de l'avenir du site Ste Marie et revendique le maintien de la Clinique Ste Marie ainsi que la sauvegarde des emplois. Le ministre de la Santé a assuré que la Clinique Ste Marie fait partie du projet de plan hospitalier et restera donc un établissement hospitalier, avec une spécialisation dans le domaine de la gériatrie non aigue, et restant par conséquent sous le champ d'application de la convention collective de travail des établissements hospitaliers. Pareillement, ces mêmes garanties ont été données par les représentants du ministère concernant l'avenir du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique. Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL note avec satisfaction que selon le ministre aucune réduction de personnel n'est envisagée dans ce contexte.

En conclusion, les représentants du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL ont réitéré leur revendication de promouvoir un secteur hospitalier de haute qualité au niveau de ses prestations et ont remis au ministre une position écrite

relative au futur plan hospitalier. Finalement, le ministre et l'OGBL partagent la vision d'un secteur hospitalier qui doit rester un service public non marchand et protégeant contre toute forme de médecine à plusieurs vitesses.



Christian Sikorski

**Services publics**

Entreprise des P&T

## Première convention collective de travail signée

Les syndicats OGBL et LCGB ont signé la première convention collective de l'Entreprise des P&T (EPT) le 20 septembre 2013. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de l'EPT le 24 septembre 2013. La loi portant création de l'entreprise des P&T achève la privatisation et la libéralisation du secteur des P&T voulues par Bruxelles, supprime la convention collective des ouvriers de l'Etat des

P&T et prévoit l'introduction d'une nouvelle convention collective de travail valable pour l'ensemble des salariés au sein de l'EPT.

Les négociations ont débuté fin novembre 2010, mais n'ont connu un démarrage réel que sous la nouvelle direction.

### L'OGBL empêche des coupes salariales sévères

Malgré le fait d'être minoritaire au sein de l'EPT, l'OGBL a réussi à parer le démantèlement massif prévu dans les bas et moyens salaires. L'OGBL a imposé des améliorations importantes:

A) Pour les salariés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011

- la sauvegarde des dispositions avantageuses de la convention collective des ouvriers de l'Etat valable au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- l'application automatique des augmentations futures du point indiciaire dans la fonction publique.

B) Pour les salariés embauchés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

- un modèle de carrière cohérent pour l'ensemble des fonctions et des métiers de l'EPT équivalent à tous les niveaux de formation jusqu'au diplôme Master;
- des salaires de début de carrière améliorés par rapport au salaire social minimum garanti pour les salariés sans diplômes (allocations de repas et de fin d'année incluses):
  - carrière A: salaire social minimum garanti +10%
  - carrière B: salaire social minimum garanti +15%
  - carrière C: salaire social minimum garanti +20%
- instauration d'un système de promotion mixte pour toutes les carrières:

- 1) avancement automatique par ancienneté
  - 2) perspectives de promotion d'avancement suivant des critères définis dans la convention
- une prime allocation de repas indexée de 113 euros payée sur 11 mois;
  - une demi-prime de fin d'année pour les carrières A-C;
  - une prime annuelle allant jusqu'à 10 pourcent (12% carrière F) du salaire annuel suivant des principes d'évaluation;
  - la sauvegarde des salaires pour les commerciaux en augmentant la partie fixe de leur salaire;
  - des jours de congés supplémentaires: 27-30 jours;
  - la consolidation de la représentation du personnel par la création de la Commission consultative mixte;
  - l'application rétroactive des dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Erster Kollektivvertrag für das Postunternehmen

Am 20. September 2013 unterschrieben die Gewerkschaften OGBL und LCGB den ersten Kollektivvertrag für das neue Postunternehmen, „Entreprise des P&T“ (EPT). Der

Betriebsrat der EPT stimmte diesem am 24. September zu. Das Postgesetz führte die von Brüssel geforderte Privatisierung- und Liberalisierung der Post ein, schaffte de facto den Staatsarbeiterkollektivvertrag für die Arbeiter der Post ab und sah die Einführung eines für das gesamte privatrechtliche Postpersonal gültigen Kollektivvertrags vor.

Die Verhandlungen begannen Ende November 2010. Die Verhandlungen kamen allerdings erst unter der neuen Postdirektion richtig in Gange.

### OGBL verhindert Gehälterkollaps

Obwohl bei der Post minoritär, gelang es dem OGBL den anvisierten massiven Lohnabbau bei den unteren und mittleren Laufbahnen abzuwenden. Der OGBL setzte wichtige Forderungen durch:

- A) Für Arbeitnehmer mit Einstellung vor dem 1. Januar 2011
  - die Absicherung der günstigeren Bestimmungen des Staatsarbeiterkollektivvertrags vom 1. Januar 2009;
  - die automatische Anpassung an zukünftige Punktwert erhöhungen im öffentlichen Dienst.
- B) Für Arbeitnehmer mit Einstellung ab dem 1. Januar 2011
  - Einführung einer kohärenten Gehälterstruktur für sämtliche Berufsbilder und für sämtliche

Ausbildungsstufen, vom Schulabschluss bis Masterdiplom;

- verbesserte reelle Einstiegsgehälter gegenüber dem gesetzlichen Mindestlohn inklusive Essenszulage und Jahresendzulage für Arbeitnehmer ohne Diplom:
  - Laufbahn A: Mindestlohn + rund 10%
  - Laufbahn B: Mindestlohn + rund 15%
  - Laufbahn C: Mindestlohn + rund 20%
- für sämtliche Laufbahnen gilt das Prinzip der gemischten Aufstiegsmöglichkeiten:
  - 1) automatischer Lohnanstieg nach Dienstalter;
  - 2) Aufstiegs- und Beförderungsperspektiven nach kollektivvertraglich verankerten Kriterien;
- Auszahlung einer Essenszulage von monatlich 113 Euro während jährlich 11 Monaten (indexiert);
- Auszahlung einer halben Jahresendzulage für die Laufbahnen A-C;
- Auszahlung eines Jahresbonus nach Bewertung zwischen 0 bis 10 % (12% Laufbahn E) des Jahreslohnes für die Laufbahnen D-F;
- Absicherung der Löhne für kaufmännische Angestellte durch das Anheben des fixen Lohnanteils;
- zusätzliche Urlaubstage nach Dienstalter: 27-30 Urlaubstage;
- die Stärkung des Mitspracherechts der Personalvertreter durch die Einführung einer paritätischen Beratungskommission;
- die Bestimmungen gelten retroaktiv ab dem 1. Januar 2011.





Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

**Éducation  
et Sciences**

Salle pleine lors de l'assemblée générale du personnel de l'Université du Luxembourg

## Vote unanime contre les propositions salariales du Rectorat

Sur invitation de la délégation du personnel, dans laquelle l'OGBL est majoritaire, a eu lieu le jeudi, 10 octobre, une assemblée générale des salariés de l'Université du Luxembourg, lors de laquelle l'OGBL a donné un aperçu des négociations pour l'instauration d'une convention collective du travail (CCT), qui ont été entamées en 2011. Après pas moins de 35 réunions de travail et de négociation, les deux parties sont pour l'essentiel tombées d'accord sur toute la partie «conditions de travail» de la CCT. Par contre, les négociations sur le volet «rémunérations» n'ont pas abouti, malgré le fait que la commission de négociation syndicale ne demandait pas d'augmentations salariales et était ouverte pour discuter de passer du système de rémunération actuel basé sur l'âge réel du salarié à un système basé sur l'ancienneté.

La dernière proposition du rectorat consiste dans le fait d'annuler toutes les augmentations prévues dans la grille des salaires existante

– qui est toutefois non publique et même pas divulguée aux partenaires de négociation! – et de les remplacer par une augmentation annuelle de 0,5%, ce qui revient en fait à un quasi gel des salaires et pénalise surtout les jeunes salariés.

Selon les calculs de la commission de négociation syndicale, basés sur les informations dont elle dispose, la proposition du rectorat conduirait à la longue, pour certaines catégories, à des pertes de 25% par rapport au système appliqué actuellement. Un professeur de 45 ans se trouverait après 7 ans d'ancienneté à un niveau de rémunération de 20% inférieur à ce qu'il gagnerait dans l'enseignement secondaire luxembourgeois!

Les 327 enseignants-chercheurs et membres du personnel scientifique, administratif et technique des quatre campus de l'université présents à l'assemblée générale du personnel se sont prononcés à l'unanimité (0 voix en faveur, 0 abstentions) contre les propositions salariales du rectorat et ont donné un mandat clair à l'OGBL de continuer ses démarches. Ils ont par ce vote aussi affirmé leur volonté de participer, le cas échéant, à des actions syndicales.

L'OGBL invite le rectorat par conséquent à abandonner ses propositions inacceptables et de se remettre

à la table pour aboutir à un accord sur base du système en place. Une condition sine qua non à une reprise des négociations est néanmoins que le rectorat communique les réels barèmes salariaux appliqués jusqu'à présent à la commission de négociation syndicale.

Convention cadre pour les salariés de la recherche publique

## Un résultat positif est indispensable

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire dans le secteur, et le LCGB se sont adressés le lundi 14 octobre, aux présidents des conseils d'administration des centres de recherche publics Gabriel Lippmann, Santé, Henri Tudor et du CEPS/INSTEAD pour leur demander d'intervenir en vue d'un déblocage des négociations pour l'introduction d'une convention cadre. Les négociations pour cette convention cadre, la première du type au Luxembourg, destinée à définir les conditions de travail (temps de travail, congés, conditions d'embauche et de résiliation de contrat etc.) de tous les salariés du secteur de la recherche publique, ont déjà débuté en décembre 2011.

Suite aux dernières propositions de la commission patronale, se limitant essentiellement à confirmer que le





droit du travail est d'application et remettant en cause des textes sur lesquelles un accord avait été trouvé en réunion, la commission de négociation syndicale s'était vue forcée d'annuler la dernière réunion initialement prévue pour le 18 septembre. Comme la partie patronale n'est quant au fond pas revenue sur sa proposition, aucune réunion n'a eu lieu depuis.

Pour les syndicats, il est évident que la simple retranscription des articles du Code du travail ne peut être l'objectif de ces négociations. Ils restent d'avis que l'objectif de l'instauration d'une convention cadre pour le secteur de la recherche publique ne devrait pas être abandonné, vu qu'une telle convention serait effectivement une innovation au Luxembourg et contribuerait à harmoniser les conditions de travail dans les différents centres. Ces buts sont d'ailleurs conformes à la volonté politique d'augmenter la coopération entre les différents acteurs de la recherche publique.

Les syndicats ont en outre rappelé aux présidents des centres que le «Quality of Work Index», réalisé par la Chambre des salariés en collaboration avec l'Université du Luxembourg, a constaté qu'avec 50% des salariés du secteur de la recherche répondant qu'ils ou elles sont stressés par leur travail, le secteur de la recherche compte parmi les secteurs les plus concernés par le stress au travail (chiffre uniquement dépassé par le secteur de l'HORECA). Ce constat rime mal, du point de vue syndical,

avec la promotion de la carrière du chercheur et des autres métiers du secteur de la recherche.

La commission de négociation syndicale a donc invité les présidents des quatre conseils d'administration à se concerter afin de trouver une manière d'opérer et un modus vivendi qui permette d'avancer dans les travaux et d'aboutir dans les meilleurs délais à un résultat positif pour les centres et leurs salariés. Ceci aussi dans le souci de maintenir la paix sociale dans le secteur de la recherche.



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie  
et Mines**

ArcelorMittal

## La mobilisation continue...

Le samedi 5 octobre, le syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL avait convié ses membres à une réunion d'information à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette. Près de 400 personnes ont répondu présent et sont venues d'un côté pour avoir des informations sur l'avancement du dossier et d'un autre côté pour discuter avec les délégués sur la suite à donner aux événements.

Les explications fournis par la délégation ont porté sur les trois dossiers d'envergure actuels:

- a. la convention collective de travail
- b. la procédure en cours au niveau de l'Office national de conciliation
- c. le suivi de la tripartite sidérurgie et l'accord Lux2016.

Dans le dernier numéro (09/2013) de l'Aktuell nous avons rappelé l'importance des négociations actuellement en cours. Cet exercice a été répété lors de la réunion du 5 octobre en soulignant, avec l'appui de l'ensemble des salariés présents, que d'aucune manière nous allions accepter le **chantage** pratiqué par la direction. En d'autres mots, nous avons été clairement mandatés pour refuser toute tentative de suppression des JR. Les autres points évoqués par la direction sont négociables, mais pas à n'importe quel prix.

En attendant, la procédure de conciliation suit son cours et entre le moment de mettre sous presse et la parution de cette édition de l'Aktuell, nous aurons rencontré la direction à au moins deux reprises (une réunion en petit comité et une réunion devant la conciliation).

A voir l'évolution des diverses réunions de négociation et surtout en analysant la méthode de travail utilisée par la direction, on peut craindre le pire! En effet, lors de la conciliation du mois de septembre, l'OGBL avait demandé de sursoir à toute décision sur une période allant jusque fin juin 2014.

Nous avons proposé d'utiliser cette période pour étudier l'ensemble des volets du «plan de compétitivité» de la sidérurgie luxembourgeoise. Nous avons rappelé à la direction (qui semble parfois ignorer les éléments rudimentaires de toute bonne gouvernance) qu'un tel plan devait au moins répondre en détail à l'ensemble des questions concernant tant le volet industriel que commercial.

Pour faire court, le volet industriel doit donner les réponses à des questions du type quels produits seront réalisés au Luxembourg, avec combien de sites de production (pour nous toujours au moins trois), avec combien de salariés?



Quelle Recherche & Développement sera déployée, avec combien de personnes, quelles seront les retombées directes et à moyen terme de cette recherche? Quel type de formation devra être dispensé au personnel?

Le plan commercial doit quant à lui prévoir l'ensemble du volet financier nécessaire pour (au moins) essayer de respecter ses promesses: quels investissements? Dans quels délais seront-ils réalisés? Comment sera constituée la trésorerie? Quels sont les objectifs de vente? Les nouveaux marchés à explorer? Quels sont les besoins en ressources de stockage tant au niveau matière première que produits semi-finis ou finis? Quelle logistique faut-il mettre en place? Comment optimiser les flux? Quelle politique des prix?

Nous avons donc rencontré la direction pour discuter avec elle de ces divers points! Du moins nous avons compris que c'était bel et bien cette discussion qui devait avoir lieu. Mais, oh surprise, pour la direction la compétitivité semble définitivement se limiter à une question de coût salarial. Mais, n'ayez crainte, ils ne parlent ni des dividendes ni de leur propre salaire ou primes ou stock options, non ils parlent tout simplement de nos JR et de nos salaires qui apparemment sont trop élevés et qui en plus évoluent beaucoup trop vite (selon eux bien évidemment ...). Monsieur Wurth ne comprendra sans doute jamais

l'utilité de l'indexation des salaires et son impact sur le pouvoir d'achat des salariés!

Nous avons donc eu droit à une mascarade de réunion lors de laquelle on nous a parlé de tout et de rien, sauf d'un vrai plan industriel et commercial. Et en prime, pour réaliser tous les souhaits de la direction il faudrait probablement un investissement en trois phases avec des conventions collectives au rabais.

Donc si on traduit les paroles de la direction: renoncer aux JR, bloquer les salaires pendant trois ans, modifier les grilles salariales existantes, etc.... ne constituent qu'un début qui sera suivi d'autres concessions à réaliser par le personnel avec comme seul engagement de la direction de «continuer à réfléchir sur d'éventuels investissements...».

Un peu plus haut dans cet article nous déclarons qu'on peut s'attendre au pire! Effectivement, au vue de la tournure des discussions

des souvenirs nous remontent à l'esprit et **nous nous souvenons** de l'accord Lux2006 et des promesses faites. Suite à la fermeture de l'usine de Dudelange et la suppression de **220 emplois**, l'entreprise s'était alors engagée à investir et à créer au moins l'équivalent de 220 emplois, concrètement: les 220 emplois ont été supprimés, rien n'a été créé.

Plus près de nous, en juin 2011, la signature du **plan de sauvetage** de Rodange/Schifflange et trois mois plus tard, en septembre la mise sous cocon de Schifflange et la forte réduction de la production à Rodange. Hier, en fait en **mars 2012**, la signature d'un accord Lux2016: de gros gains de productivité assurés pour l'entreprise moyennant investissements, l'accord envisage un nouveau train2 à Belval; dix-huit mois après il faut renoncer aux JR, bloquer les salaires, etc.... et l'Etat doit s'engager à contribuer à réduire les frais d'énergie de l'entreprise et à financer sa Recherche & Développement, en contre-partie «ces seigneurs» s'engagent à réfléchir sur l'éventualité d'un investissement.

Les 400 salariés présents à Esch/Alzette ont compris et nous ont donné un mandat clair pour continuer de battre et de refuser tout jeu de dupes déployé par la direction. La mobilisation devra donc continuer et elle **continuera!**





**Transport  
sur route**

Romain Daubenfeld

Karo Line Luxembourg

## 70 chauffeurs grugés!

La société de transports par route Karo Line Luxembourg, dont les bureaux sont situés à Weiswampach, semble belle et bien s'enfoncer dans la tourmente et avec elle, tous ses travailleurs.

Comptant encore actuellement 70 chauffeurs, ceux-ci n'ont plus été payés depuis le mois de juin, certains depuis mai! Cette situation est devenue intenable pour ces salariés et leurs familles. Certains ont vu arriver chez eux des huissiers de justice, se sont vu saisir leurs meubles, ont dû se séparer de certains de leurs biens ... ils sont

littéralement sur la paille par la seule faute de leur employeur.

Que s'est-il passé réellement dans cette entreprise? Des représentants de l'OGBL ont voulu savoir, mais la gérante de la société a avancé comme explication que les deux principaux clients de la société doivent des factures pour un montant approximatif d'un demi-million d'euros. Ce qui correspondra à la fin du mois courant au montant total des arriérés de salaire que Karo Line devra à ses chauffeurs.

Qui sont ces deux principaux clients? Les sociétés belges Win's et Magellan. Après quelques recherches, il semble que ces deux sociétés font partie du même groupe, le Holding Magellan. Tout ceci via des montages nébuleux de sociétés qui diluent les responsabilités. Et qui retrouve-t-on également dans les coulisses de ces sociétés écrans? La société ... Karo Line Luxembourg! Le patron de la société Win's serait même, dans la vie, le

compagnon de la gérante de la société Karo Line Luxembourg!

Dans un premier temps, l'OGBL a essayé de sauver des emplois en rencontrant la direction. Malheureusement, il nous a fallu constater que nous n'avions pas d'interlocuteur crédible face à nous. Suite à une réunion avec la majorité du personnel, il est ressorti que la seule issue favorable pour tous les travailleurs était la mise en faillite de la société établie au Luxembourg. Cette procédure a été lancée via un avocat.

La mise en faillite permettra aux salariés de pouvoir s'inscrire directement au chômage en Belgique, car tous ces salariés sont des frontaliers belges, et de rentrer une déclaration de créance afin d'essayer de récupérer leurs dus.

Mais l'OGBL a également prévenu le Parquet afin que la justice fasse toute la lumière sur ce qui ressemble de plus de plus à une future faillite frauduleuse, avec à sa tête, des personnages plus que douteux.

## Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

Syndikate „Dienstleistungen und Energie“ und „Druck, Medien und Kultur“

## Einläuten des Wahlkampfes

Am 26. September trafen sich eine Reihe von OGBL-Kandidaten und Kandidatinnen, um sich auf die bevorstehenden Sozialwahlen einzustimmen. André Roeltgen, Generalsekretär des OGBL, erläuterte als Gastredner die Themen und Ziele für die Wahlen der Arbeitneh-



merkammer und der Personaldelegationen.

Syndicats «Services et Energie» et «Imprimeries, Médias et Culture»

## Lancement de la campagne électorale

Une partie des candidats et candi-

dates de l'OGBL se sont réunis le 26 septembre pour se pencher sur les futures élections sociales. André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL, a donné des explications relatives aux sujets et objectifs pour les élections de la Chambre des salariés et des délégations du personnel.



Marco Casagrande

Robert Wolff



Raymond Kapuscinsky

### Transformation sur métaux et Garages

Elth SA

## L'entreprise dénonce les conventions collec- tives pour supprimer des acquis

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives pour le personnel de l'entreprise Elth SA, les syndicats contractants (OGBL majoritaire, LCGB minoritaire) ont été convoqués le 26 mars à une réunion avec la direction qui leur a annoncé vouloir dénoncer les conventions. Lors de cette réunion, la direction a promis de fournir aux syndicats dans les meilleurs délais – en l'espace de deux semaines – une proposition pour une nouvelle convention collective selon le statut unique.

Après des mois sans réponse et suite aux réclamations des délégués OGBL, la direction a finalement mis sur la table un projet de convention qui ne ressemble plus à la convention collective existante. La direction veut clairement imposer une négociation vers le bas et une dégradation des acquis actuellement en vigueur.

Lors d'une réunion récente des syndicats contractants avec la direction, il a été convenu de prolonger la durée de la convention collective de

deux mois, c-à-d jusqu'au 31 mai 2014.

Au cours des semaines à venir, l'OGBL organisera des réunions d'information pour le personnel, afin de préparer, le moment venu, des actions dans l'entreprise.

ArcelorMittal Dudelange

## Paiement des suppléments et majorations pour le travail de nuit, de dimanche et de jours fériés en cas d'incapacité de travail

Difficile à saisir ce qui se passe actuellement chez AM Dudelange. Tout d'abord la fraction du LCGB s'est concertée très discrètement avec la direction pour lui donner son aval afin que l'entreprise puisse faire l'économie des remboursements dus jusqu'en 2009. Puis on constate qu'on a commis une faute capitale et fait marche arrière. Soudain maintenant chaque concerné doit intervenir en son nom propre auprès de l'entreprise. Un cadeau de consolation lui est offert en échange et il peut, s'il le veut, être pendant six mois gratuitement membre du LCGB. Une offre syndicale spéciale pour ainsi dire. Qui n'a rien à faire avec une véritable culture syndicale. Le terme de fièvre électorale serait plutôt approprié. Pareille tactique peut-elle porter ses fruits?

Ce seront finalement les électeurs qui décideront s'ils veulent bien d'un syndicat «à bas coûts», qui en plus zigzague au lieu de suivre une ligne claire et nette, pour les prochaines cinq années.

Contrairement au LCGB, l'OGBL a et avait une ligne de conduite clairement fixée en ce qui concerne les primes dues. Obtenir gain dans quelques entreprises n'est pas notre seul but, nous aspirons à une solu-

tion globale pour toutes les entreprises. Voilà pourquoi la FEDIL doit changer de position. En effet, c'est la fédération des industriels qui appelle ses membres à ne rien payer. Mais depuis l'arrêt de juillet 2013, il est établi que les primes sont dues, à savoir rétroactivement. L'OGBL est intervenu auprès du président de l'UEL et a revendiqué une réaction des décideurs patronaux afin de résoudre le problème et de mettre fin à cette injustice révoltante.

Si jamais nous n'aboutissons pas, il est toujours temps de déclencher une avalanche de procès.

ArcelorMittal Düdelingen

## Auszahlung der Schicht-, Sonntags- und Feiertagsprämien im Krankheitsfall

Schwer nachzuvollziehen was im Moment bei AM Dudelange passiert. Erst trifft sich die LCGB-Fraktion sehr diskret mit der Direktion, um dem Betrieb die Einsparung der geschuldeten Rückzahlungen bis 2009 zu ermöglichen. Dann merkt man, dass man einen kapitalen Fehler gemacht hat und rudert wieder zurück. Jetzt plötzlich soll jeder Betroffene im eigenen Namen beim Betrieb vorstellig werden. Als Trostpflaster bekommt dann jeder noch einen schönen Koffer und darf, falls er das denn will, 6 Monate gratis im LCGB Mitglied sein. So eine Art Gewerkschaftssonderangebot. Mit Gewerkschaftskultur hat das wenig zu tun. Eher mit Wahlkampfieber. Kann so eine Taktik aufgehen?

Da werden schlussendlich die Wähler entscheiden, ob sie sich eine Billiggewerkschaft mit Zickzackkurs für die nächsten 5 Jahre antun wollen.

Im Gegensatz zum LCGB hat und hatte der OGBL in der Frage der

geschuldeten Prämien eine klare Linie. Wir brauchen nicht irgendeine Lösung in einigen Betrieben sondern eine globale Lösung für alle Betriebe. Darum muss die FEDIL ihre Position ändern. Denn es ist die Industriellenföderation, die ihre Mitglieder dazu auffordert nicht zu zahlen. Doch seit dem Urteil vom Juli 2013 steht endgültig fest, dass die Prämien geschuldet sind und zwar rückwirkend. Der OGBL ist deshalb beim Präsidenten der UEL interveniert und hat gefordert, dass auf höchster Ebene reagiert wird, um dieser himmelschreienden Ungerechtigkeit ein Ende zu bereiten.

Sollten wir keinen Erfolg haben, dann ist immer noch Zeit eine Prozesslawine auszulösen.



**Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement**

Estelle Winter

## Un conflit s'annonce dans le secteur du nettoyage

La convention collective pour les salariés des entreprises de nettoyage de bâtiments signée le 26 février 2010 est arrivée à échéance le 30 avril 2013. Elle a été dénoncée en date du 29 janvier 2013 par le Syndicat Services privés de Nettoyage de l'OGBL, majoritaire à 90 %, et le syndicat minoritaire LCGB. Les syndicats ont demandé à la Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments l'ouverture des négociations pour son renouvellement.

### Refus de négociation

Or, la fédération des employeurs a refusé de rencontrer les syndicats pour commencer les négociations.

Suite à l'attitude intransigeante et irresponsable du patronat, le renouvellement de la convention collective du nettoyage est aujourd'hui dans l'impasse. N'ayant pas eu de déclenchement des négociations suite au refus de la fédération, l'OGBL a entamé la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC).

Lors d'une réunion à l'ONC le 19 septembre 2013, le patronat refusait catégoriquement les revendications salariales de 1,5 % en 2014, 1,5 % en 2015 et 1,5 % en 2016 au motif qu'ils ne peuvent pas payer. La fédération a également rejeté la proposition faite par l'OGBL qui consiste à faire une analyse détaillée de la situation économique des entreprises de nettoyage (résultats, bénéfiques). L'OGBL dénonce avec la plus grande fermeté ce refus patronal. **A quoi sert une procédure de conciliation** si le patronat refuse devant le conciliateur qu'une analyse détaillée de la santé économique du secteur soit réalisée, analyse qui montrerait si les revendications salariales sont fondées ou non. Pour l'OGBL, cette attitude prouve que les revendications salariales sont justifiées.

Compte tenu d'un certain nombre d'indices, le Syndicat Nettoyage de

l'OGBL est d'ailleurs d'avis que le secteur est en constante progression et que la situation économique ne peut être que bonne, voire très bonne. Il constate que le patronat n'est tout simplement pas prêt à faire des propositions salariales sérieuses aux syndicats.

### Flexibilisation à outrance

Autre point de litige: la flexibilisation à outrance telle que conçue par le patronat. La convention collective actuelle prévoit qu'un/e salarié/e à **temps partiel** peut, avec son accord, être augmenté/e de 50 % par rapport au nombre d'heures fixées par le contrat de travail, sans qu'il y ait lieu de payer les heures supplémentaires. L'OGBL demande dans son catalogue de revendications que ce pourcentage soit baissé à 10 %. Or, la fédération patronale a répondu par une provocation. Elle demande de modifier le temps partiel à 100 % dans le sens de permettre aux salariés de prester des heures complémentaires sans majoration jusqu'à un maximum de 40 heures. Avec ce système de flexibilité, les salariés du secteur subiraient des pertes allant jusqu'à 183 €/mois. La majoration pour heures supplémentaires ne serait plus due puisque le temps de travail à temps partiel serait calculé sur





une base de 40 heures par semaine. **L'OGBL dénonce cette tentative d'exploitation des salarié/es du secteur du nettoyage.** Il prendra ses responsabilités et s'engagera avec tous les moyens nécessaires afin de garantir des emplois de qualité et des conditions de travail dignes pour tous les salariés du secteur.

#### **Non-application par les employeurs du jugement relatif au salaire social minimum qualifié**

La Cour d'appel (8<sup>e</sup> chambre) vient en effet de décider le 27 juin 2013 que les nettoyeurs de bâtiments, ayant acquis une pratique professionnelle approfondie dans le secteur, ont droit au salaire social minimum pour personnes qualifiées, qui est de 20 % supérieur

au salaire social minimum normal. Jusqu'à ce jour les employeurs ont refusé d'appliquer ce jugement. La non-application est scandaleuse et montre à nouveau à quel point les patrons du secteur du nettoyage manquent de respect par rapport à leurs salariés.

L'OGBL en tant que syndicat majoritaire et porte-parole du secteur exige du patronat qu'il respecte et applique le jugement concernant le salaire social minimum qualifié. Tous les travailleuses/travailleurs concernés y ont droit. Si les employeurs persistent dans leur refus, les salarié/es concerné/es mèneront avec leurs syndicat OGBL des actions de protestation et cela entraînera évidemment aussi de

nouvelles actions en justice.

Pour le 13 novembre 2013, l'OGBL va présenter 240 candidats aux élections sociales dans les entreprises de nettoyage. Il s'agit d'une progression de 45 % ce qui veut dire que la syndicalisation augmente dans le secteur.

Le 19 octobre 2013, le Syndicat Services privés de Nettoyage a fêté son 20<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion le syndicat a lancé sa campagne de mobilisation. Après les élections sociales du 13 novembre, la commission tarifaire du Syndicat Nettoyage décidera des actions syndicales à mener pour défendre et améliorer les acquis des nettoyeuses et nettoyeurs au Luxembourg.



Table-ronde

## L'emploi des jeunes ou comment faire face au chômage

La section OGBL de Grevenmacher, en collaboration avec le Département des Jeunes de l'OGBL, l'Action locale pour Jeunes, le Centre de Rencontre d'Information et d'Animation pour Jeunes avait organisé une table-ronde sur l'emploi et le travail des jeunes le 2 octobre à Grevenmacher. La modération a été assurée par deux représentants du parlement des jeunes.

De plus en plus de jeunes se retrouvent sans emploi et n'ont pas les moyens nécessaires pour planifier leur avenir, une génération menacée est en train de s'établir.

Les raisons pour expliquer l'effet du chômage des jeunes sont nombreuses: la précarisation de l'emploi avec la multiplication des stages souvent non rémunérés, les départs à la retraite plus tardifs mais aussi le niveau requis des salaires, jugés trop élevés par les employeurs au regard de la productivité de jeunes salariés.

La situation des jeunes sur le marché de l'emploi s'est considérablement dégradée ces dernières années. La sécurité de l'emploi, qui était autrefois la norme pour les générations précédentes, est plus difficile à obtenir pour les jeunes d'aujourd'hui.

André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL, a souligné que les jeunes occupent souvent des postes en inadéquation avec leurs compétences et sont faiblement rémunérés.

L'inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur les marchés du travail des jeunes est devenue une tendance persistante et croissante, constatent les conseillères des structures d'orientation.

Une proposition-clé consiste pour le ministre du Travail et de l'Emploi dans l'introduction d'une «garantie pour la jeunesse», grâce à laquelle tous les jeunes en dessous de 25 ans recevraient une offre convenable d'emploi, de formation continue, d'apprentissage ou de stage dans un délai de quatre mois à compter de leur sortie de l'enseignement formel ou de leur inscription en tant que demandeur d'emploi.



**Taina Bofferding**  
Responsable du  
Département des Jeunes  
de l'OGBL



Formation d'agent administratif et commercial

## Politique des deux poids deux mesures?

L'apprentissage est une bonne manière de réussir sa vie professionnelle. De nouveau, la situation des élèves en formation pratique d'agent administratif et commercial est marquée par des problèmes. Rappelons que l'année dernière quelques jeunes avaient des soucis à trouver une place d'apprenti dû au changement de l'ancien au nouveau système (CATP-DAP). Cependant, douze élèves ont pu suivre leur formation dans le cadre d'une «convention de formation» par le biais de laquelle les communes et administrations publiques ont été chargées d'assurer la formation pratique des apprentis.

Finalement, une large majorité a réussi mais tous les élèves ont dû prendre connaissance que les deux derniers mois de leur formation ne seront pas indemnisés suite à la suppression du poste budgétaire y relatif.

L'OGBL souligne que les indemnités d'apprentissage perçues par ces élèves ont déjà été abaissées à 60% du montant tel que fixé par le règlement grand-ducal portant fixation des indemnités pour toutes les professions. Non seulement ont-ils déjà subi des pertes financières, à l'heure actuelle ils ne savent pas quand exactement ils vont toucher leurs derniers salaires.

L'OGBL demande dans un courrier officiel si la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est au courant de ces faits et si elle peut intervenir pour résoudre ces problèmes.

L'OGBL défend vigoureusement le droit de chaque jeune à un apprentissage de qualité correctement indemnisé.

### APPEL À TOUS LES JEUNES SALARIÉS ET APPRENTIS

## TU TE SOUCIES DE TON AVENIR ? TU VEUX DÉFENDRE TES DROITS ?

## TU AS LE POUVOIR DE CHANGER LES CHOSES !



### COMMENT ?

Vote aux élections sociales!

#### Pourquoi?

Fais entendre ta voix et contribue ainsi à la vie démocratique de ton entreprise et de la société

- protèges tes libertés, tes droits et tes acquis sociaux;
- fais fonctionner la démocratie;
- renforce la position des délégués du personnel;

#### Qui?

- si tu as 18 ans accomplis le jour de l'élection;
- si ton contrat de travail ou d'apprentissage tombe sous le droit du travail privé et que tu n'es pas fonctionnaire de l'Etat ou communal;

Ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour toi!

### Les élections sociales ont lieu le 13 novembre 2013 sur deux niveaux:

#### Au niveau national: la Chambre des salariés

La représentation de tous les salariés travaillant au Luxembourg:

- l'élection se déroule selon la procédure du vote secret d'après les règles de la représentation proportionnelle, séparément pour chaque groupe sectoriel
- le vote a lieu par correspondance

#### Délégations du personnel dans les entreprises

- Si tu es salarié ou apprenti depuis au moins 6 mois au jour de l'élection dans une entreprise ou tout autre établissement luxembourgeois occupant au moins 15 salariés
- Dans les entreprises occupant entre 15 et 100 salariés = système majoritaire
- Dans les entreprises occupant plus de 100 salariés = système proportionnel

Il est important d'exprimer ton choix mais il est aussi important de s'informer avant de voter!

**JE VAIS  
VOTER**

ÉLECTIONS  
CHAMBRE DES SALARIÉS  
NOVEMBRE 2013



www.csl.lu

Pour plus d'informations:

[www.elections.csl.lu](http://www.elections.csl.lu)

[www.elections.itm.lu](http://www.elections.itm.lu)



Une campagne de la CSL avec la CGJL est instaurée pour mobiliser les jeunes de participer aux élections sociales: Faire entendre leur voix et contribuer ainsi à la vie démocratique de leur entreprise et de la société.

>>> plus infos sur <http://www.cgjl.lu/elections-sociales-2/>

## Jugendliche brauchen Perspektiven auf dem Arbeitsmarkt!

Gegen die Prekarität der Jugendbeschäftigung kämpfen heißt sich für bessere Arbeitsplätze für alle einsetzen, heute und morgen. Die Jugend von heute ist die Zukunft unserer Gesellschaft. Sie außen vor zu lassen käme einer regelrechten sozialen und wirtschaftlichen Verschwendung gleich. Gerade Jugendliche brauchen eine Arbeit, die Planbarkeit gewährleistet, die ein Einkommen bietet, das ihnen ermöglicht eine eigene Existenz aufzubauen.

Der OGBL fordert

- die Schaffung neuer hochwertiger Arbeitsplätze;
- einen Beschäftigungsplan, der aufzeigt in welchen Bereichen in Zukunft neue Posten erstellt und Ausbildungsplätze angeboten werden sollen;
- eine verbesserte Beratung und Berufsorientierung;
- die Mängel in der Berufsausbildung zu beheben;
- greifende Maßnahmen gegen Schulabbrüche;
- die Einführung eines Modells „Lehrlingsabgabe“ für Unternehmen zur Finanzierung der Ausbildungsvergütung und des Ausbaus der Berufsausbildung;
- die, im Rahmen einer Jugendbeschäftigungsmaßnahme, erworbene Berufserfahrung anzuerkennen und zu beurkunden;
- Praktika und Ausbildungsplätze, die den Jugendlichen ein angemessenes Einkommen sowie eine Sozialversicherung garantieren;
- dass unbefristete Anstellung die Regel sein muss, Befristung dagegen die Ausnahme;
- in allen Bereichen Tarifverträge einzuführen, um u.a. Arbeitszeit, Gesundheitsförderung und Weiterbildung zu regeln.

## Les jeunes ont besoin de perspectives sur le marché de l'emploi!

Se battre contre la précarité de l'emploi des jeunes signifie s'investir pour de meilleurs emplois pour tous, aujourd'hui et demain. Les jeunes d'aujourd'hui sont l'avenir de notre société. Les laisser tomber équivaudrait à un véritable gaspillage social et économique. Surtout les jeunes ont besoin d'un emploi qui leur permet de faire des plans pour l'avenir et qui leur offre un revenu suffisant pour se construire une vie.

L'OGBL revendique

- la création de nouveaux emplois de haute qualité;
- un plan en faveur de l'emploi, montrant dans quels domaines doivent dorénavant être créés de nouveaux postes et de nouvelles places d'apprenti;
- un meilleur service de conseil et d'orientation professionnelle;
- des mesures pour remédier aux problèmes au niveau de la formation professionnelle;
- des mesures cohérentes contre le décrochage scolaire;
- l'introduction d'un modèle «taxe-apprentissage» pour les entreprises destiné à financer les indemnités d'apprentissage et renforcer la formation professionnelle;
- la reconnaissance et l'authentification de l'expérience professionnelle acquise dans le cadre de mesures pour l'emploi pour jeunes;
- des stages en entreprise et des places d'apprenti qui garantissent aux jeunes un revenu décent et l'affiliation à la sécurité sociale;
- que l'emploi à durée indéterminée constitue la règle et que l'emploi à durée déterminée soit l'exception;
- l'introduction de conventions collectives de travail dans tous les secteurs pour régir e.a. la durée du travail, la promotion de la santé et la formation continue.

## Pensioniertenabteilung des OGBL trifft Familienminister

Eine Delegation der OGBL-Pensioniertenabteilung, angeführt von Carlos Pereira, traf sich kürzlich mit Marc Spautz, dem Minister für Familie und Integration, zu einem breiten Gedankenaustausch über Probleme des dritten Lebensalters.

Die Sitzung betraf die folgenden Themen: Seniorenpolitik, Wohnungspolitik und ältere Menschen, RMG-Reform unter Berücksichtigung der Probleme älterer Menschen, Integrationspolitik und schließlich das Problem der Demenz.

Die Vertreter des OGBL forderten den Minister insbesondere auf, Zusammensetzung und Arbeitsweise des „Conseil Supérieur pour Personnes Agées“ zu überprüfen. Beide Seiten stellten fest, dass dieses beratende Organ wiederbelebt werden muss, wobei der Minister jedoch argumentierte, dass es ohne die Zusammenarbeit der Organisationen, die ihre Vertreter entsenden, schwierig sein wird, etwas zu bewegen. Ein weiterer Punkt betraf die kommunalen Kommissionen des 3. und 4. Alters. Der OGBL will eine engere Zusammenarbeit zwischen den Kommissionen oder sogar die Schaffung einer Konföderation, damit die guten Erfahrungen und Praktiken, die vor allem in einer Reihe von Gemeinden im Süden des Landes zu beobachten sind, andernorts besser bekannt gemacht und übernommen werden. Der Minister zeigte großes Interesse an den fortschrittlichen Ideen seitens der OGBL-Pensionierten, erklärte jedoch, sein Ministerium sei in der Sache nicht zuständig und man müsse eine breitere Diskussion mit dem Innenministerium und mit Syvicol, dem Verband der Städte und Gemeinden, auf den Weg bringen.

Es folgte eine ausführliche Diskussion über die Wohnungspolitik für ältere Menschen, die Schaffung von Wohnungen, die auf die spezifischen Bedürfnisse älterer Menschen zugeschnitten sind („Seniorenwohnungen“),

sowie über Arbeitsweise, Kosten, Leistungsqualität, Bettenzahl und Qualitätskontrolle in Alters- und Pflegeheimen.

Der Minister informierte die Delegation, dass die ältesten Einrichtungen, in denen die Standards zu wünschen übrig ließen, derzeit im Verschwinden begriffen sind oder renoviert werden und dass zur Zeit weitere Häuser im Bau sind. Generell kann man heute in Luxemburg nicht mehr von einem Bettenmangel sprechen, da die Menschen oft so lange wie möglich in ihren eigenen vier Wänden bleiben. Das Durchschnittsalter der Menschen, die in ein Alters- oder Pflegeheim umziehen, steigt ständig. Es herrscht kein Bettenmangel, aber die Menschen erhalten nicht immer ein Bett im Haus ihrer Wahl.

In Bezug auf die Qualität der Dienstleistungen machte der Minister geltend, dass das Leistungsniveau in Luxemburg im Vergleich zu den Nachbarländern in der Regel sehr hoch ist. Wenn die Bewohner jedoch Mängel feststellen, sollten sie keine Angst haben, sich an den „Heimrat“ zu wenden oder das Problem direkt dem zuständigen Dienst im Familienministerium zu melden.

Im Hinblick auf das von der OGBL-Delegation aufgeworfene Problem, dass die Rente in einigen Fällen nicht ausreicht, um Aufenthalt und Pflege in einem Pflegeheim zu bezahlen, gab der Minister ebenfalls eine deutliche Antwort: Der Zugang zu einem Pflegeheim wird niemandem aus finanziellen Gründen verweigert. Reicht das Einkommen nicht aus, so tritt die nationale Solidarität ein, wobei jedoch die potenziellen Erben zu gegebener Zeit die vorgestreckten Beträge bezahlen müssen.

Ebenfalls angesprochen wurde das Problem der Integration älterer Zuwanderer in Wohn- und Altersheimen. Der Minister möchte, dass die Bemühungen zur Information und Sensibilisierung der zugewanderten Bevölkerung über die Möglichkeiten, die Luxemburg in diesem Bereich bietet, fortgesetzt und verstärkt werden.

Der Meinungsaustausch endete mit einer Diskussion über das Problem der neurodegenerativen Erkrankungen („Demenz“) und die Tatsache, dass eine der großen künftigen Herausforderungen für die luxemburgischen Pflegeheime sicherlich der Mangel an geschlossenen Einheiten sein wird. Der Minister verwies auf alle Initiativen des Ministeriums in diesem Bereich, insbesondere zur Sensibilisierung der Familien und Schulung des Pflegepersonals. Die Vertreter des OGBL forderten, dass der Schwerpunkt verstärkt auf der Prävention dieser Krankheiten liegen müsse.



## Le Département des pensionnés de l'OGBL a rencontré le ministre de la Famille

Une délégation du Département des pensionnés de l'OGBL, conduite par Carlos Pereira, a rencontré récemment le ministre de la famille et de l'Intégration, Marc Spautz, pour un large échange de vue sur les problèmes du 3<sup>e</sup> âge.

La réunion portait sur les sujets suivants: politique relative aux personnes âgées, politique de logement et personnes âgées, réforme du RMG en considération de la problématique des personnes âgées, politique d'intégration et enfin le problème de la démence.

Les représentants de l'OGBL ont notamment demandé au ministre de revoir la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur pour personnes âgées. Les deux parties ont fait le constat qu'il fallait redynamiser cet organe consultatif, mais le ministre a fait valoir que sans la collaboration des organisations qui y délèguent des représentants, il sera difficile de faire bouger les choses. Un autre point concernait les commissions communales du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge. L'OGBL souhaite une plus étroite collaboration entre les commissions, voire même la création d'une confédération afin que les bonnes expériences et pratiques, notamment observées dans un certain nombre de communes du sud du pays, soient plus largement connues et répliquées ailleurs. Tout en manifestant un vif intérêt pour les idées avancées par les pensionnés de l'OGBL, le ministre a expliqué que son ministère n'était pas compétent en la matière et qu'il faudrait lancer une discussion plus large avec le ministère de l'Intérieur et le syndicat des villes et communes Syvicol.

Ensuite, une discussion approfondie a eu lieu sur la politique de logement relative aux personnes âgées, la création de logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées («Seniorenwohnungen»), le fonctionnement, les coûts, la qualité des prestations, le nombre de lits et le contrôle de la qualité dans les maisons de retraite et les maisons de soins.

Le ministre a informé la délégation que les plus anciennes maisons où les standards ont laissé à désirer sont en train de disparaître ou d'être rénovées, d'autres maisons sont en train d'être construites. En général, on ne peut plus parler aujourd'hui d'un problème de pénurie de lits au Luxembourg, car les personnes restent souvent dans leur propre logement le plus longtemps possible. La moyenne d'âge des personnes emménageant dans une maison de retraite ou de soins

augmente continuellement. Pénurie de lits, non, mais les personnes ne reçoivent pas toujours un lit dans la maison de leur choix.

Sur la qualité des prestations, le ministre a fait valoir que le niveau des prestations est en général très élevé au Luxembourg en comparaison avec les pays limitrophes. Mais si des manquements sont constatés par des pensionnaires, ils ou elles ne doivent pas avoir peur de s'adresser au «conseil de maison» (Heemrot) ou même de signaler le problème directement au service compétent du ministère de la Famille.

En ce qui concerne le problème relevé par la délégation de l'OGBL que dans certains cas la pension n'est pas suffisante pour payer le séjour et les soins dans une maison de soins, le ministre a aussi été clair: l'accès à une maison de soins n'est refusé à personne pour des raisons financières. Si le revenu de la personne n'est pas suffisant, c'est la solidarité nationale qui joue, mais les héritiers éventuels devront, le moment venu, payer les sommes avancées.

Un autre point abordé concerne le problème de l'intégration des personnes âgées immigrées dans les foyers et maisons de retraite. Le ministre souhaite que les efforts d'information et de sensibilisation de la population immigrée sur les possibilités que le Luxembourg offre dans ce domaine doivent être continués, voire renforcés.

L'échange de vues s'est terminé par une discussion sur le problème des maladies neuro-dégénératives («démence») et le fait qu'un des grands défis futurs des maisons de soins luxembourgeoises va être le manque d'unités fermées. Le ministre a résumé toutes les initiatives du ministère dans ce domaine y compris sur plan de la sensibilisation des familles et la formation du personnel de soins. Les représentants de l'OGBL ont demandé que l'accent soit plus fortement mis sur la prévention de ces maladies.

La section des Retraités d'Esch/Alzette a le plaisir d'inviter les pensionnés et amis de la section Esch/Alzette à leur

**MATINÉE le 7 novembre 2013 à partir de 15h00  
au Ciné Ariston à Esch/Alzette.**

Un buffet et du café seront offerts gratuitement.

La bonne ambiance sera assurée avec de la bonne musique et comme d'habitude nous proposons une «super tombola».



## L'OGBL a été présent à la 78<sup>e</sup> Foire internationale de Metz



Pour la première fois, l'OGBL a été présent avec un stand à la Foire internationale de Metz qui s'est déroulée du 27 septembre au 7 octobre 2013. Les nombreux frontaliers français visiteurs de la foire ont pu se procurer des informations et de la documentation, notamment sur les permanences sociales de l'OGBL en France ainsi que sur les élections sociales (entreprises et Chambre des salariés/CSL). L'OGBL tient à remercier vivement tous les membres du personnel de l'OGBL présents lors de la foire (une douzaine de personnes du Service Information, Conseil et Assistance/SICA et de nombreux secrétaires des syndicats professionnels) ainsi que la quarantaine de membres des comités des sections françaises (Audun, Thionville, Volmerange-les-mines et le comité de Mont-Saint-Martin) qui se sont succédés lors de la foire, y compris le weekend et pendant les nocturnes.

## ... et a organisé le 1<sup>er</sup> Salon des frontaliers français à Thionville



Pour la première fois sur le sillon lorrain, la section des frontaliers français de «Thionville-Metz» a organisé un salon pour les frontaliers qui a eu lieu le vendredi 4 octobre 2013 à la salle Jean Burger à Thionville avec la présence des institutions de sécurité sociale françaises et luxembourgeoises (17 stands au total) couvrant toutes les problématiques liées à la sécurité sociale, la maladie, l'accident de travail, le reclassement professionnel, le chômage, l'invalidité, la retraite, la fiscalité, la mobilité, le droit du travail, etc. Les deux tables rondes, l'une sur le travail et la mobilité et l'autre sur la sécurité sociale, ont rencontré un vif succès et les échanges ont été de très haute qualité. De nombreux visiteurs ont pu trouver directement des réponses à leurs questions auprès des institutions concernées. Devant le succès, la section de Thionville a déjà pris des contacts pour organiser la prochaine édition de ce salon en 2014. L'OGBL remercie tous les membres du comité et les bénévoles pour leur engagement personnel et le considérable travail d'organisation fourni ainsi que l'ensemble des institutions qui ont participé au salon.



!!! GAGNEZ DE SUPER PRIX !!!

COLLEZ L'AUTOCOLLANT  
ET TENTEZ DE GAGNER :

Tous les mois, de septembre à novembre

- 1 week-end à Paris pour 2 personnes  
3 jours, 2 nuits en hôtel 4 étoiles,  
voyages en Thalys ou TGV
- 10 montres Ice Watch
- 25 clés USB et  
des centaines de T-shirts



De septembre à novembre 2013,  
affichez cet autocollant sur votre  
véhicule et vous serez peut-être  
parmi les heureux gagnants.  
Les immatriculations gagnantes  
seront publiées dans l'Aktuel et sur  
[www.frontaliers-belges.lu](http://www.frontaliers-belges.lu)

Voici les numéros d'immatriculation pour les gagnants  
du concours « autocollant », tirage du mois d'octobre:

WE 2 personnes à Paris: DFC 650

Montres Ice Watch: FFA-388, EYU 811, 1-DHH-009, KMM  
405, 1-AQQ-514, NQW 352, 1-DHN-987, 1-AKC-092, YDN  
052, SFJ 551

Clés USB: BQ 6249, 1-AEW-193, 1-BWH-043, BWW 124,  
HYS 996, BCX 739, 1-ATO-509, ESJ 256, 1-EZP-868, RCU  
074, AVZ 132, BZA 305, 001 BQJ, NSQ 220, GRA 434,  
1-FPV-983, CA 4495, JUK 066, N787R, RJN 242, 1-BPP-  
268, 1-DJJ-859, AJH 760, HZZ 824, PRW 509

Tee-shirts: HYT 863, HKT 090, FQT 930, 1-DME-  
996, JUZ 771, 1-DIE-761, 1-CLT-328, YHC 126,  
1-ETG-995, 1-COB-002, AEJ 860, FBI 469, 1-AJX-364,  
AQE 035, GS7114, 1-ESM-272, FYY 765, 1-CCQ-161,  
DER 388, 1-EDS-159, YKF 746, 134 BHF, BH-470-GC,  
1-JMF-069, H832M, EPV 977, 1-CUN-070, 519 BKR,  
RRS 931, 1-BVI-963, VJJ 691, DD8828, GT1933,  
BV734NL, GUW 482, 1-FFA-388, GE 8284, 1-BVU-269,  
1-EWB-621, AHZ 889, DTD 770, SUM 820, VJI 206,  
1-CLS-075, KHH 918, BJJ 989, 41BB8, AH-004-SG,  
FAN 882, 236BQI, ERD 089, 1-FGY-059, 1-ETG-910,  
HPC 962, 1-CHD-454, 1-ELZ-136, 1-BWB-745,  
AH-254-CB, ZL8834, PZZ299, AHY 652, BBG 282, 498  
BLB, NXB 691, BDV 885, GKS 513, EJ-676-BA, 1-BRZ-  
975, AYB 496, TNC 282, DPF 369, VJI 021, XZH 179,  
JDU 710, CM471FJ, KNF 799, BQD 442, 1-EEL-012,  
BQD 641, 1-BFT-501, 1 DKV-354, LBD 288, KQN 562

Extrait du règlement :

1. Chaque gagnant devra prouver qu'il est l'utilisateur  
régulier du véhicule dont l'immatriculation a été  
désignée par le sort (ex. : copie du certificat d'imma-  
triculation, ...).
2. Les lots seront à retirer aux permanences à Arlon  
(FGTB), Aywaille, Bastogne, Habay ou Vielsalm ou  
auprès d'un délégué OGBL de votre entreprise et  
après avoir pris contact au préalable avec le secré-  
tariat à Rodange au (00 352) 507386 ou via mail à  
l'adresse [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**21<sup>ème</sup> Foire Artisanale**  
Produits de bouche et Produits artisanaux

**Dimanche**  
**10 novembre 2013**  
de 10h00 à 19h00  
Hall Polyvalent d'Arlon

Au profit d'associations philanthropiques de la région dont :  
La Petite Plaine, l'Institut spécialisé professionnel de la Providence  
et l'Ecole d'enseignement spécialisé de Stockem

Entrée : 3 €  
Prévente : 2 €

Contacts, informations et préventes :  
Maison de la Laïcité d'Arlon asbl  
Rue des Déportés n°11, 6700 Arlon  
arlon@skynet.be | www.laicite-arlon.be | 0634 44 67 67  
ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h

Logo: Maison de la Laïcité d'Arlon asbl

Logo: Action ESPORTE

Bourses d'études

## Premiers succès pour les enfants de frontaliers

Suite à l'introduction par l'OGBL de plus de 250 recours tendant à l'obtention par les membres de famille des travailleurs frontaliers des aides financières de l'Etat pour études universitaires, le tribunal administratif vient de tirer, par jugement du 14 octobre 2013, les conséquences de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 20 juin 2013, qui avait déclaré que le principe de libre-circulation des travailleurs à l'intérieur



de la Communauté s'oppose à la clause de résidence ayant figuré dans l'ancienne loi du 26 juillet 2010 sur les bourses d'études.

Ce faisant, le tribunal administratif vient d'annuler les décisions de refus prises par l'ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche François Biltgen dans 4 affaires de principe concernant des enfants dont l'un des parents a travaillé en tant que travailleur frontalier depuis plus de 5 ans au Grand-Duché au moment de l'introduction de leur demande. Ces décisions avaient fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Cependant, l'OGBL est d'avis que le gouvernement devrait également octroyer des bourses rétroactivement à toutes celles et tous ceux qui ont rempli les conditions sans avoir déposé de recours auprès du tribunal administratif.

Le cas des enfants dont le parent n'a pas travaillé pendant cinq ans au Grand-Duché au moment de l'introduction de la demande fera l'objet de nouveaux débats qui auront lieu le 18 novembre 2013.

Studienbeihilfen

## Erste Erfolge für die Kinder von Grenzgängern

Infolge der mehr als 250 vom OGBL eingereichten Klagen, die darauf abzielten, staatliche Beihilfen für Hochschulstudien für die Familienmitglieder von Grenzgängern, die Kinder also, zu erhalten, hat das Verwaltungsgericht mit seinem Urteil vom 14. Oktober 2013 die Konsequenzen aus dem Entscheid des Europäischen Gerichtshofs vom 20. Juni 2013 gezogen. Selbiges besagt das Prinzip der Arbeitnehmerfreizügigkeit innerhalb der Gemeinschaft widerspräche der Residenzklausele aus dem vorherigen Gesetz vom 26. Juli 2010.

Dadurch hat das Verwaltungsgericht die Ablehnungsbescheide seitens des früheren Ministers für Hochschulstudien und Forschung François Biltgen in vier Grund-

satzfällen betreffend Kinder von Grenzgängern, wo ein Elternteil als Arbeitnehmer seit mehr als fünf Jahren bei Antragsstellung im Großherzogtum gearbeitet hat, aufgehoben. Diese Entscheide hatten eine Klage vor dem Verwaltungsgericht bedingt. Dennoch ist der OGBL der Meinung, dass die Regierung rückwirkend auch all jenen, die die Bedingungen erfüllten und keine Klage beim Verwaltungsgericht einreichten, die Studienbeihilfen zuerkennen muss.

Die Fälle von Kindern, wo der Elternteil bei Antragsstellung keine fünf Jahre im Großherzogtum arbeitete, werden am 18. November 2013 in neuen Plädoyers behandelt.



**Viviane JEBLICK**  
Mitglied des geschäfts-  
führenden Vorstands

## Der Informations- und Beratungsdienst informiert

### Studienbeihilfen – eine unendliche Geschichte?

Seit Einbringen des Gesetzesprojektes zur Einführung einer neuen Regelung der Studienbeihilfen im Jahre 2010 hat der OGBL nicht nur die Diskriminierung der Grenzgängerkinder, sondern auch die vorschnelle und unüberlegte Ausarbeitung besagten Gesetzes beanstandet.

Die Regierung hat in keinsten Weise unseren Bemerkungen und Einwänden Rechnung getragen und demnach waren wir seit seiner Umsetzung mit entsprechenden Problemen befasst.

#### Das Urteil des europäischen Gerichtshofs (EuGH)

Wir waren also genötigt, Einsprüche einzureichen, woraufhin der EuGH befasst wurde. Dieser hat in seiner Anordnung vom 20. Juni 2013 die Position des OGBL bestätigt und sich auf die Berücksichtigung anderer möglicher charakteristischer Grundlagen, wie einer festen Tätigkeit in Luxemburg während eines längeren Zeitraums, bezogen.

Hierzu sei zu bemerken, dass der EuGH in Bezug auf diesen Zeitraum eine Dauer von 5 Jahren empfahl. Daraufhin hat das Verwaltungsgericht angekündigt, die verschiedenen Einsprüche unter Berücksichtigung dieser Arbeitsdauer zu behandeln. Ein erstes Urteil zugunsten der Personen, welche die genannte 5-Jahres-Frist erfüllen wurde kürzlich gefällt. Diese Antragsteller, insofern sie Einspruch beim Verwaltungsgericht eingereicht haben, haben demnach Anspruch auf die Studienbeihilfe. Die Verhandlungen in Bezug auf die Personen, welche die 5-Jahres-Frist nicht erfüllen, sind für den 18. November 2013 anberaumt.

#### Die Reaktion der Regierung / des Ministeriums

Ungeachtet dessen, dass das Verwaltungsgericht noch nicht zu einem Urteil gekommen ist, hat die Regierung bzw. das zuständige Ministerium wiederum einen Textentwurf eingereicht, der die Bedingung einer Beschäftigung in Luxemburg während einer ununterbrochenen Dauer von 5 Jahren bei Antragsdatum festlegt.

Dieser Text wurde wiederum vorschnell und unüberlegt ausgearbeitet und beinhaltet dementsprechend neue Ausgrenzungen. So sind bspw. immer noch Kinder von Empfängern einer Alters-, Früh- oder Invalidenrente ausgeschlossen. Dies gilt ebenso für Personen, die lediglich ihren Arbeitsplatz gewechselt haben und dadurch, sei es auch nur während eines einzigen Tages (bspw. eines Feiertags), nicht pflichtversichert waren.

In den Besprechungen mit der zuständigen Ministerin hat der OGBL sämtliche Diskriminationen aufgezählt, sich auf die Verantwortung des Staates berufen und sich dafür eingesetzt, kurzfristig zumindest die Anträge für die Studienjahre 2010 bis 2013 zu bewilligen.

#### Die praktische Umsetzung

Obwohl das Gesetz, welches das Gesetz von 2010 abändert, in seinem Artikel 2 eine Umsetzung ab dem Studienjahr 2013/2014 vorsieht, haben unsere Mitglieder uns mitgeteilt, dass sie nun nicht nur einen Ablehnungsbescheid für das Studienjahr 2013/2014 erhalten haben, sondern ebenfalls für vorangegangene Studienjahre für die ein formaler Antrag gestellt wurde.

Das Ministerium setzt also ein Gesetz rückwirkend in Kraft, was in unseren Augen illegal ist und die Antragsteller sind somit wiederum verpflichtet Einspruch einzulegen.

#### Wie ist weiter zu verfahren?

Aufgrund oben genannter Anmerkungen bitten wir die Personen die einen neuen Ablehnungsbescheid erhalten, sich mit ihren vollständigen Unterlagen an eine unserer Agenturen zu wenden, um die entsprechenden Schritte einzuleiten.

Ein großes Problem bleibt jedoch: das der Verfahrensdauer. Gegebenenfalls und vor allem, wenn die künftige Regierung die aktuelle Linie weiterverfolgt, erhalten die Betroffenen die Studienbeihilfe erst dann, wenn das Studium bereits abgeschlossen wurde.

Eine mehr als traurige Geschichte.



**Viviane JEBLICK**  
Membre du Bureau  
exécutif

## Le Service Information, Conseil et Assistance informe

# Bourses d'études – histoire sans fin?

Depuis 2010, dès l'introduction du projet de loi relatif à l'introduction d'un nouveau système d'aide financière pour études supérieures, l'OGBL a contesté non seulement la discrimination des enfants de travailleurs frontaliers, mais également la rédaction précipitée et non réfléchie dudit projet de loi. Le gouvernement n'a nullement pris en compte nos remarques et objections et dès sa mise en vigueur nous étions confrontés aux problèmes y afférents.

### Le jugement de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE)

Nous étions donc amenés à introduire des recours et la CJUE fût saisie. Celle-ci, par son arrêt du 20 juin 2013, a confirmé la position de l'OGBL et a fait référence à la prise en compte d'autres éléments potentiellement représentatifs tels que l'emploi durable au Luxembourg depuis une durée significative.

A noter que ledit arrêt comprend une recommandation par rapport à cette durée significative, à savoir une durée de 5 ans. Dès lors, le tribunal administratif a annoncé de trancher les différents recours par rapport à cette durée. Un premier jugement vient d'être prononcé en faveur de ceux qui remplissent la condition de travail ininterrompu de 5 ans. Ces personnes, ayant introduit un recours auprès du tribunal administratif, ont dès lors droit à la bourse. Quant aux personnes qui ne remplissent pas ladite condition, le tribunal administratif a fixé les débats y relatifs au 18 novembre 2013.

### La réaction du gouvernement / ministère

Nonobstant le fait, que le tribunal administratif n'a pas encore rendu ces jugements, le gouvernement, voire le ministère concerné, a introduit un nouveau projet de texte fixant la condition de l'exercice d'une activité au Luxembourg pendant une durée ininterrompue d'au moins 5 ans au moment de la demande de l'aide financière pour études supérieures.

Or, ce texte a de nouveau été élaboré de manière précipitée et non réfléchie et crée de nouvelles discrimi-

nations. A titre d'exemple, les enfants de personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse, anticipée ou d'invalidité sont toujours exclus du bénéfice de cette aide. Il en vaut de même pour les personnes ayant tout simplement changé d'emploi ayant entraîné ne serait-ce qu'un seul jour (un jour férié par exemple) de non-affiliation au Luxembourg.

Lors de ses entrevues à ce sujet avec le ministre compétente, l'OGBL a énuméré toutes ces discriminations et a fait appel à la responsabilité de l'Etat à ce sujet et lui a demandé d'attribuer d'ores et déjà l'aide du moins à toute personne ayant introduit une demande d'aide pour les années académiques 2010 à 2013.

### L'application pratique

Malgré le fait que la loi modifiant celle de 2010 précise en son article 2 une application à partir de l'année académique 2013/2014, nos membres nous ont fait part qu'ils reçoivent actuellement non seulement des refus par rapport à l'année académique 2013/2014, mais également pour les années antérieures au cas où une demande a été introduite en bonne et due forme.

Le ministère applique donc une rétroactivité, à notre avis illégale, et les intéressés sont de nouveau contraints à introduire un recours!

### Procédure à suivre

Vu ce qui précède, nous prions les personnes qui reçoivent un nouveau rejet de s'adresser avec leur dossier complet à une de nos agences en vue d'entamer les démarches y relatives.

Le grand problème qui persiste est toutefois celui de la durée des procédures. Le cas échéant et surtout si le futur gouvernement continue sur cette voie, les personnes concernées n'auront probablement le bénéfice de cette aide qu'au terme des études.

Histoire plus que triste à suivre ...

# Informationsveranstaltungen der Sektion Deutsche Grenzgänger zur Sozialwahl



Die Sozialwahlen finden am 13. November 2013 statt. Sie sind eine Stütze unserer Demokratie, da sie den Arbeitnehmern ermöglichen, sich zu Wort zu melden, indem sie ihre Vertreter bei den Arbeitgebern oder bei verschiedenen Institutionen wählen, deren Beschlüsse direkte Auswirkungen auf ihr tägliches Leben haben.

Die Arbeitnehmerkammer ist der größte demokratische Zusammenschluss im Großherzogtum. Für die Parlamentswahlen am 20. Oktober 2013 waren gemäß den Zahlen des Staatsministeriums insgesamt 238.587 Personen wahlberechtigt, für die Wahl zur Arbeitnehmerkammer gibt es hingegen über 430.000 potenzielle WählerInnen. Unter diesen 430.000 potenziellen WählerInnen sind auch 160.000 GrenzgängerInnen, von denen rund 40.000 aus Deutschland kommen.

Durch ihre Teilnahme an der Sozialwahl nehmen die GrenzgängerInnen das einzige politische Mitbestimmungsrecht wahr, das der luxemburgische Staat ihnen zugesteht. Durch ihre Stimme für die KandidatInnen des OGBL stärken sie die Position der größten Gewerkschaft Luxemburgs und sichern so die große Durchsetzungsfähigkeit der Interessen aller ArbeitnehmerInnen.

Zur Sozialwahl bietet die OGBL Sektion Deutsche Grenzgänger noch zwei Informationsveranstaltungen an:

<b>31.10.2013</b>	19:00 Uhr	Hotel Daytona Hauptstrasse 3	<b>54689 Dasburg</b>
<b>07.11.2013</b>	19:00 Uhr	Hotel Koch Schilt Prümzurlayer Straße 1	<b>54666 Irrel</b>

*Die Veranstaltungen sind öffentlich, alle Interessierten sind herzlich eingeladen.*

## Non à la déréglementation et aux attaques contre les droits des travailleurs

*La communication de la Commission européenne «Programme REFIT – Un coup de pouce à la croissance» a été publiée le 2 octobre 2013. La Confédération européenne des syndicats (CES) regrette l'approche suivie par la Commission allant dans le sens d'une déréglementation et dit «non» aux attaques contre les droits des travailleurs.*



Il n'y aura pas de nouveau programme pour la santé et la sécurité, l'accord auquel les partenaires sociaux sont parvenus dans le domaine de la santé et de la sécurité pour les coiffeurs est bloqué. La Commission veut affaiblir la législation sur l'information et la consultation des travailleurs pour la rendre plus favorable aux entreprises. La Commission annonce en outre la révision d'une importante législation sur le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée résultant de négociations entre les partenaires sociaux. L'allègement de la législation sur l'information en matière de contrats d'emploi et de travail intérimaire fait également l'objet d'un examen minutieux.

Par le passé, la Commission a produit des programmes

sociaux visant à tirer nos sociétés vers le haut. La CES est consternée face à l'actuel manque d'initiatives pour établir ou renforcer des conditions équitables pour la protection des travailleurs.

Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES, a déclaré: «Le marché intérieur n'est acceptable que s'il est mis en œuvre sur base de règles sociales solides. Le programme REFIT de la Commission bloque tout progrès en ce sens. Nous avons besoin de droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs européens. La dimension sociale de l'UE avec ses indicateurs ne rencontre pas cet objectif.»



L'Amicale des Hauts Fourneaux  
et la Délégation des Salariés du site ArcelorMittal Esch/Belval  
vous invitent à la cinquième édition de la

## FÊTE DE LA ST. ELOI

Patron des métallurgistes

**Dimanche, 1er décembre 2013 à partir de 17:30 heures à Belval-Ouest**

Programme:

À partir de 17:15 heures - rassemblement devant la "Rockhaal", Avenue du Rock'n Roll

17:30 heures - départ du cortège en direction de la sculpture "Als Erinnerung", Place de l'Université

17:45 heures - dépôt de gerbes et sonnerie aux morts

18:00 heures - départ du cortège vers le "Ciné Belval" au Belval Plaza 1

18:30 heures - Allocutions au Ciné Belval

19:45 heures - Ciné-concert de la Brigade d'Intervention Musicale (BIM) au Ciné Belval (Prix d'entrée: 10 €)

À l'issue du spectacle, les organisateurs vous invitent à une agape;  
le vin d'honneur est offert par les Communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem

[www.heichiewen.lu](http://www.heichiewen.lu)



Amicale des Hauts Fourneaux  
de ProfilARBED Esch/Belval



AGORA



ArcelorMittal  
Site d'Esch/Belval



Délégation Salariés  
Esch/Belval



### Léif Museksfrënn

Fir d'Existenz an de Progrès vun eiser Musek  
ze garantéieren,  
**brauche mir onbedéngt Musikanten  
an alle Regëstern. Fraen a Männer, déi derfir  
suerger, datt net op eemol eis Harmonie, als en Deel  
vum Patrimoine vun eiser schéiner Stad Esch,  
an der Versenkong verschwénnt.**

Wan Dir bereet sidd, an eiser Musek mat Ärem Kënnen  
a Wëssen eng nei Perséinlechkeet ze gestalten, a  
Verantwortung ze iwwerhuelen, da mell lech einfach bei  
folgende Leit, déi lech och gäere weider Informatiounen ginn :

**Jean Hansen (President) GSM : (+352) 621 28 61 77  
E-mail : haje@pt.lu**

**Pierre Lanners (Secretär) GSM : (+352) 621 26 68 53  
Email : lanpie@pt.lu**

## BIG MUSIC BAND 2001 OGBL sicht Musikanten

Wann's du Trompet oder Posaun spills a Mëttwochs Zäit a Loscht  
hues, da mell dech bei ons.

D'Prouwen sinn wéi gesot Mëttwochs vu 19:30 bis 21:30 Auer zu  
Esch am Sprëtzenhaus.

Kontakt: Planca Marco gsm: +352 621 475983

Kugener Marc gsm: +352 621 490265

mail: kugener@vo.lu



Section Luxembourg

INVITATION

## Kabarä

Theater-Equipe Habscht

Och ouni Politik ass fir gudd Stëmmung gesuergt

**Samschdes, den 23. November 2013  
um 20 Auer Home St Joseph Gasperech**

Reservatioun vu 19.00 bis 20.00 Auer  
691 74 95 73 oder 49 23 09 Fränz Dahm

*D'Oweskeess ass op um 19.00 Auer  
Entrée 10.-€*



**Eine starke Partnerschaft zum Wohle der Mitglieder  
Un partenariat fort au service des membres**

Seit **1. März 2013** hat die OGBL für alle Mitglieder im Rahmen einer exklusiven Kooperationsvereinbarung die Möglichkeit zum bevorzugten Abschluss der Krankenversicherungen bei der DKV Luxembourg geschaffen. Nutzen Sie für sich und Ihre Familienangehörigen die Möglichkeit, eine maßgeschneiderte private Krankenversicherung zu den exklusiv für alle Mitglieder der OGBL vereinbarten Sonderkonditionen abzuschließen.

*Depuis **1er mars 2013**, le OGBL a obtenu pour tous ses membres, dans le cadre d'un accord de coopération exclusif, des conditions préférentielles pour la souscription d'assurances maladie chez DKV Luxembourg. Profitez de cette opportunité pour souscrire, pour vous et votre famille, une assurance maladie privée sur mesure aux conditions spéciales négociées en exclusivité pour tous les membres du OGBL.*

**Ihre Vorteile**

- ⇒ Kostenerstattung bei stationärer Heilbehandlung
- ⇒ Patient erster Klasse im Krankenhaus
- ⇒ Freie Arzt-/Zahnarztwahl
- ⇒ Kostenerstattung für alternative Behandlungen
- ⇒ Chefarztbehandlung
- ⇒ Hohe Erstattungen bei zahnärztlicher Heilbehandlung und Zahnersatz
- ⇒ Kostenübernahme von Sehhilfen
- ⇒ Europaweiter, zeitlich unbegrenzter Schutz
- ⇒ Ein Monat Schutz außerhalb Europas
- ⇒ Beitrag steuerlich absetzbar

**Vos avantages**

- ⇒ Remboursement des frais d'hospitalisation
- ⇒ Patient en première classe à l'hôpital
- ⇒ Libre choix du médecin et du dentiste
- ⇒ Remboursement des frais de thérapies alternatives
- ⇒ Traitement par le médecin-chef
- ⇒ Remboursements majorés des frais d'orthodontie, prothèses dentaires, couronnes et inlays
- ⇒ Prise en charge des lunettes et lentilles
- ⇒ Couverture dans toute l'Europe illimitée dans le temps
- ⇒ Un mois de couverture hors de l'Europe
- ⇒ Cotisations déductibles des impôts

**Besonderes Angebot für alle OGBL-Mitglieder befristet bis zum 31.12.13  
Offre spéciale limitée jusqu'au 31.12.2013 pour tous les membres OGBL**



**GUTSCHEIN | BON**

Jedes OGBL-Mitglied, das sich bis zum Jahresende für eine Absicherung seiner Krankheitskosten bei der DKV Luxembourg entscheidet, erhält einmalig einen Gutschein über 14 Tage für die Reisekrankenversicherung **TRAVEL**. **TRAVEL** ist die optimale Ergänzung zu den privaten Krankenversicherungsprodukten der DKV Luxembourg. Der Gutschein kann bis zum Ende des Jahres 2014 eingelöst werden. Grundlage bildet das Inkrafttreten des geschlossenen Versicherungsvertrages. Mit **TRAVEL** ist ein Versicherungsschutz – sei es auf der Urlaubsreise oder auf einer

Geschäftsreise - von bis zu 100 Prozent der erstattungsfähigen Leistungen garantiert, falls die gesetzliche Krankenkasse nur teilweise oder gar keine Leistungen übernimmt. Ein medizinisch notwendiger Rücktransport ins Heimatland ist gewährleistet.

*Chaque membre OGBL qui déciderait de conclure jusqu'à la fin de l'année un contrat d'assurance auprès de la DKV Luxembourg afin de bénéficier d'une couverture de frais médicaux, recevra exceptionnellement un bon d'une durée de 14 jours relatif à l'assurance maladie de voyage **TRAVEL**. **TRAVEL** est le complément optimal pour les produits d'assurance maladie privée de la DKV Luxembourg. Le bon est valable jusqu'à la fin de l'année 2014. Le droit au bon naît à partir de la conclusion du contrat d'assurance. **TRAVEL** offre une couverture d'assurance garantie jusqu'à 100 pour cent des frais remboursables, qu'il s'agisse de vacances ou d'un voyage d'affaires, dans les cas où l'assurance maladie légale ne prend en charge qu'une partie ou aucun des frais médicaux. Le rapatriement au pays d'origine en cas de nécessité médicale est garantie.*

Informationen und Beratung zu den Produkten der DKV Luxembourg sowie zu den vereinbarten Sonderkonditionen erhalten Sie über das:

*Vous obtiendrez les informations et conseils concernant les produits de DKV Luxembourg et les conditions spéciales négociées au contact suivant :*

**OGBL Serviceteam  
DKV Luxembourg S.A.**

T: +352/42 64 64-666 | F: +352/42 64 64-250  
E-Mail: ogbl@dkv.lu

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 novembre 2013 à:

**OGBL**  
**Communication et relations publiques**  
**B.P. 2031**  
**L-1020 Luxembourg**

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

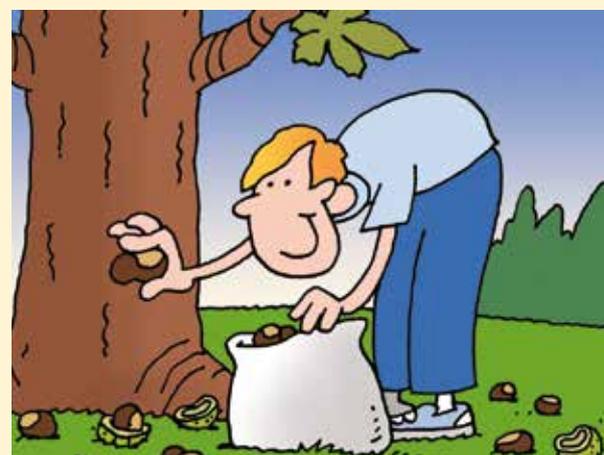
Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

**A gagner:**

**1<sup>er</sup> prix: 1 Sac à dos porte-PC**

**2<sup>e</sup> prix: 1 radio-réveil**

## 8 Erreurs / Fehler



RÉSIDU DE CHARBON	▼	SOBRIÉTÉ	▼	PLACES PUBLIQUES	▼	ÉLITE	▼	FLÂNER
OS DU PIED		COULEUR		PÈRE DE SETH		VIN		
▶		▼		▼		▼		▼
ÊTRE EN CONTACT	▶				9			5
ABRI SOMMAIRE								
▶			3			BERCEAU D'ABRAHAM	▶	
						PUNAISE		
FRÈRE DE SETH		CORDAGE	▶			▼		
		ÉCORCHER						
▶		▼		PERSONNEL	▶			PUBLIANT
				STUPÉFIÉS				
FLEUR	▶		8	▼	CUBE	▶		▼
PONCIF					INDIVIDU			POIRES NON COMESTIBLES
▶					▼		4	
ROUGE VIOLACÉ	▶							2
BLOPAGE								
▶				DÉCAPITÉ	▶			7
				BOURRIQUE				
HARPON	DIVINITÉ DU FOYER	▶	▼			LE MATIN	▶	
	OUVRIER					BERGE		
▶	▼					RECUEIL DE BONNS MOTS	▶	▼
								6
CADEAUX	▶							10

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/59 © HACHEL INT

O	P	A	P						
A	P	P	E	N	Z	E	L	L	
H	E	R	O	I	Q	U	E		
A	T	R	E	M	U	R	S		
A	S	H	U	A	I	T			
I	L	H	O	T	T	E			
M	A	O	S	E	L				
B	O	M	B	E	U	L	M		
L	A	B	O	U	R	E	E		
B	O	R	I	N	S	S	U		
G	R	E	S						
O	U	E	S	T	E	T	E		
E	S	A	P	T	E	S			

09/13 - Solution: ROMANESQUE

**A. Demande, Athus (B) 1<sup>er</sup> prix**

**M. Arend, Arlon (B) 2<sup>e</sup> prix**

Arbeitsmaterial von Malern	unterstützen	englisches Flächenmaß	fortschreitender Ruin	zum Ritter schlagen	geringer Farbanteil	nordisches Göttergeschlecht	vorsichtig hinschauen	Fluss durch Gerona (Span.)
Ära		8	total					
			ein Wintersportler			Berg Gottes im A.T.	5	
Anzahl der Lebensjahre	dünne Eiskristallschicht			Produktstrichcode (Abk.)		hin und ...		
deutsche TV-Anstalt (Abk.)		Bedenken, Zweifel	jede, jeder			elektr. geladenes Teilchen	2	Wortteil: acht
				Lehrling (Kw.)	11	Streit (engl.)	humpeln	offenes Auto (Kw.)
Krume	jederzeit	6	ein Fisch		Zahlungsanweisung		1	
Sportboot				Ehelosigkeit der kath. Priester				
seidiger Baumwollstoff	schlecht	südamerik. Zwerghirsch	7		Zugmaschine (Kw.)	modern		Stadt in Sierra Leone
				Teil am Fahrzeug			3	Initialen Pavarottis, † 2007
		10		eine Geliebte des Zeus		brit. Staatsmann, † 1958		4
Darlehen		Sohn Noahs (A.T.)		dt. Pianist, Bandleader			9	Kliniksaal (Abk.)

DOCKE 1512-1212

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

D	S	R	U	A									
A	U	G	A	P	F	E	L	B	E	T	R	A	G
B	B	L	A	N	K	B	E	I	R	E			
M	I	L	I	Z	D	K	A	P	I	T	E	L	
O	N	W	I	R	R	O	L	A	E				
S	P	E	D	I	T	I	O	N	B	M	I		
R	U	N	E	Z	R	A	B	A	T				
S	T	E	P	D	E	I	D	E	R	X			
R	S	T	W	A	I	N	G	D	I	P			
M	A	S	C	H	E	C	L	I	M	O			
S	E	E	A	R	C	H	A	E	O	L	O	G	E
G	P	I	K	O	T	O	N	F	I	T			

09/13 - Lösungswort:  
SKORPION

N. Feiten, Rollingen/Mersch 1. Preis  
S. Boulngen, Schifflingen 2. Preis

8 Erreurs / Fehler  
solution / Auflösung  
09/2013



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. November 2013 an folgende Adresse:

**OGBL Communication et relations publiques**  
**B.P. 2031 L-1020 Luxembourg**

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

- Zu gewinnen sind:**
- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
  - 2. Preis: 1 Radiowecker

# Pour la démocratie et le progrès social en Europe.



L'OGBL représente les intérêts des salariés  
de tous les secteurs et des pensionnés.

Défendez votre avenir, votez OGBL lors  
des élections sociales de novembre.

VOTONS  
OGBL

LISTE



1

ELECTIONS SOCIALES  
NOVEMBRE 2013



# OGBL

Constructeur d'avenir

[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)



[ogbl.lu](http://ogbl.lu)

[www.electionssociales2013.lu](http://www.electionssociales2013.lu)